Niveau(x) d'enseignement: 1 Numéro EDUQ : 8170035
Centre d'intérêt: 74

Québec (Province) Direction générale du développement pédagogique.

Description de la situation de l'enseignement des langues secondes, anglais langue seconde et français langue seconde, telle que perçue par les commissions scolaires / Ministère de l'éducation, Direction générale du développement pédagogique [avec la collab. de Pierre Georgeault et Marcel Danan ; consultante, Monique Daigle]. -- Québec : La Direction, 1977.

139 p. ; 28 cm. -- (Etudes et documents / Ministère de l'éducation du Québec. Enseignement primaire et secondaire)

Code: 16-0114.

Cote Dewey: 420.7/03d Cote LC: PE/1065

Descripteur(s): *Didactique de l'anglais *Langue seconde *Evaluation de programmes *Objectifs d'enseignement *Régime pédagogique *Programme d'enseignement *Questionnaire *Primaire (Niveau) *Secondaire (Niveau)

Le but de cette étude est de réunir le plus de renseignements possibles sur l'enseignement des langues secondes, au primaire et au secondaire, et de rendre compte, au plan qualitatif, de divers types de situations rencontrées au niveau de chacun des paramètres retenus, qui sont: les objectifs, les programmes, la mesure et l'évaluation, le régime pédagogique, le soutien pédagogique. Dans chacune des deux parties, l'une consacrée à l'enseignement de l'anglais langue seconde, l'autre à celui du français langue seconde, sont présentées, pour chacun des paramètres, une description et une analyse de la situation ainsi que les attentes des commissions scolaires vis-à-vis des pouvoirs publics.

L'enquête a été menée, entre novembre 1976 et juin 1977, auprès des responsables de l'enseignement de la langue seconde dans 54 commissions scolaires dispensant l'enseignement de l'anglais langue seconde et dans 23 commissions scolaires dispensant l'enseignement du français langue seconde. L'échantillonnage a été réalisé en tenant compte des niveaux d'enseignement dispensés, de la répartition géographique et de l'importance de la clientèle scolaire. Les renseignements ont été obtenus lors de rencontres personnelles à l'aide d'un questionnaire d'opinion, d'une fiche d'information statistique et d'une grille d'entrevue, tous reproduits en annexe.

Il ressort de cette enquête la nécessité d'élaborer une politique d'ensemble, basée sur une évaluation des besoins propres à chaque commission scolaire et tenant compte des dimensions propres à l'enseignement de chacune des deux langues secondes. Des objectifs opérationnels devraient être définis et la cohérence entre les programmes, la mesure et l'évaluation assurée. Des mesures permettant le développement des ressources d'encadrement et la formation de maîtres compétents devraient aussi être envisagées.

Type de document: r
Notice(s) connexe(s): 8170036
Auteur de l'analyse: ar

E D U Q 8170035

ÉTUDES et DOCUMENTS

enseignement primaire et secondaire

DESCRIPTION DE LA SITUATION DE L'ENSEIGNEMENT DES LANGUES SECONDES, ANGLAIS LANGUE SECONDE ET FRANCAIS LANGUE SECONDE, TELLE QUE PERCUE PAR LES COMMISSIONS SCOLAIRES

Service de la Recherche
1035, de Lech...
Québec, G1R ...

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation
Direction générale
du développement pédagogique

7677-558

Code: 16-0114

E D U Q 8170035

ÉTUDES et DOCUMENTS

enseignement primaire et secondaire

DESCRIPTION DE LA SITUATION DE L'ENSEIGNEMENT DES LANGUES SECONDES, ANGLAIS LANGUE SECONDE ET FRANCAIS LANGUE SECONDE, TELLE QUE PERCUE PAR LES COMMISSIONS SCOLAIRES

Service de la Recherche
1035, de Lachevrotière
8e étage
Québec, G1R 5A5

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation
Direction générale
du développement pédagogique

767 / 558

Code: 16-0114

Dépôt légal — 4e trimestre 1977
Bibliothèque nationale du Québec

"ETUDES ET DOCUMENTS"

"Etudes et Documents" est une série de publications du Service de Recherche et Expérimentation de la Direction générale du Développement pédagogique (D.G.D.P.) dont le but est de présenter les résultats des recherches effectuées aussi bien au Service de Recherche que dans les commissions scolaires qui participent au programme de "Recherche et Expérimentation dans les commissions scolaires".

Les documents publiés dans cette série se veulent des instruments de travail et de réflexion et ne sauraient être interprétés comme étant l'expression ou l'affirmation d'une politique du ministère de l'Education.

DESCRIPTION DE LA SITUATION DE L'ENSEIGNEMENT DES LANGUES SECONDES, ANGLAIS LANGUE SECONDE ET FRANCAIS LANGUE SECONDE, TELLE QUE PERCUE PAR LES COMMISSIONS SCOLAIRES

Par

Pierre Georgeault
Marcel Danan

Consultante

Monique Daigle

Août 1977

REMERCIEMENTS

Le Service de Recherche et d'Expérimentation de la Direction générale du Développement pédagogique tient à remercier toutes les personnes des Commissions scolaires qui ont volontiers consacré une partie de leur temps aux entrevues effectuées par les deux membres de l'équipe de recherche.

Il tient à remercier tout spécialement la Commission des écoles catholiques de Québec et la Commission scolaire du Lakeshore qui ont prêté les services, respectivement, de Pierre Georgeault et de Marcel Danan.

SOMMAIRE

La présente étude repose sur une enquête menée, dans les commissions scolaires, auprès de responsables de l'enseignement de l'anglais, langue seconde et du français, langue seconde.

Dans chacune des deux parties de l'étude, l'une consacrée à la situation de l'enseignement de l'anglais, langue seconde, l'autre à celle de l'enseignement du français, langue seconde, sont présentés, pour chacun des paramètres envisagés, une description de la situation, une analyse ou des commentaires relatifs à ladite situation, ainsi que les attentes des commissions scolaires vis-à-vis des pouvoirs publics, du ministère de l'Education en particulier.

Au regard de la variété des situations rencontrées et de la nature différente des problèmes posés est ressortie la nécessité d'élaborer une politique d'ensemble, basée sur une évaluation des besoins particuliers des différentes commissions scolaires et qui tienne compte des dimensions propres à l'enseignement de chacune des deux langues secondes.

Dans le cadre d'une telle politique, à l'intérieur d'un régime pédagogique à déterminer, des objectifs opérationnels devraient être définis, de même que devrait être assurée la cohérence entre les programmes et la mesure et l'évaluation; devraient également être envisagées, des mesures permettant le développement des ressources d'encadrement ainsi que la mise en oeuvre des moyens assurant la dispensation de l'enseignement des deux langues secondes par des maîtres compétents.

TABLE DES MATIERES

Page

INTRODUCTION 1

1.0 Mandat 1

2.0 Sources d'information 1

2.1 Source principale 1

2.2 Autres sources 1

3.0 Echantillon 2

4.0 Les paramètres de la situation de l'enseignement des langues secondes . . . 2

5.0 Variables incidentes 3

6.0 Limites du rapport 3

7.0 Période de l'enquête 3

TABLE DES MATIERES (Suite)

Page

PREMIERE PARTIE :

DESCRIPTION DE LA SITUATION DE L'ENSEIGNEMENT DE L'ANGLAIS, LANGUE SECONDE 5

PRELIMINAIRES 7

CHAPITRE I : LES OBJECTIFS 9

1.0 Situation observée 9

1.1 A l'élémentaire 9

1.2 Au secondaire 9

2.0 Analyse 10

2.1 A l'élémentaire 10

2.2 Au secondaire 11

3.0 Les attentes 11

CHAPITRE II : LES PROGRAMMES 13

1.0 Situation observée 13

1.1 A l'élémentaire 13

1.2 Au secondaire 14

2.0 Analyse 14

2.1 A l'élémentaire 14

2.2 Au secondaire 16

3.0 Attentes 16

TABLE DES MATIERES (Suite)

Page

CHAPITRE III : LA MESURE ET L'EVALUATION 17

1.0 Les instruments de mesure et d'évaluation des commissions scolaires . . 17

1.1 A l'élémentaire 17

1.2 Au secondaire 17

1.3 Commentaires 18

1.4 Attentes 18

2.0 Les instruments de mesure et d'évaluation du ministère de l'Education . 19

2.1 A l'élémentaire 19

2.2 Commentaires 19

2.3 Au secondaire 21

2.4 Commentaires 21

3.0 Les attentes 22

CHAPITRE IV : LE REGIME PEDAGOGIQUE 23

1.0 L'année d'initiation 23

1.1 Situation observée 23

1.2 Commentaires 23

2.0 Le temps alloué à l'enseignement de l'anglais, langue seconde 24

2.1 A l'élémentaire 24

2.2 Commentaires 25

2.3 Au secondaire 26

2.4 Commentaires 26

3.0 Le nombre d'élèves par classe 26

3.1 Situation observée 26

TABLE DES MATIERES (Suite)

Page

3.2 Commentaires 27
3.3 Attentes 27

4.0 La liaison élémentaire-secondaire 27

CHAPITRE V : LE PERSONNEL ENSEIGNANT 29

1.0 Les responsables de l'enseignement de l'anglais, langue seconde 29

1.1 Situation observée 29
1.1.1 A l'élémentaire 29
1.1.2 Au secondaire 29
1.2 Commentaires 29
1.3 Attentes 30

2.0 Le recrutement 31

2.1 Les critères de recrutement 31
2.2 Les problèmes de recrutement 32

3.0 Le perfectionnement des enseignants 32

3.1 Le perfectionnement individuel 33
3.2 Le perfectionnement interne dans les commissions scolaires . . . 33
3.3 Le perfectionnement offert par le Plan de développement de l'enseignement des langues (Plan DEL) 33
3.3.1 Description de la situation 33
3.3.2 Commentaires 35
3.4 Attentes 37

CHAPITRE VI : LE SOUTIEN PEDAGOGIQUE 39

1.0 L'aspect humain 39

1.1 L'encadrement 39

TABLE DES MATIERES (Suite)

Page

1.2 Les activités paralinguistiques 39
1.3 La recherche et l'expérimentation 40

2.0 L'aspect matériel 40

2.1 Le matériel pédagogique 40
2.1.1 Le matériel pédagogique de base 40
2.1.2 Le matériel pédagogique d'appoint 41
2.2 L'équipement audio-visuel 42
2.3 Les locaux 42

CONCLUSION 43

TABLE DES MATIERES (Suite)

Page

DEUXIEME PARTIE:

DESCRIPTION DE LA SITUATION DE L'ENSEIGNEMENT DU FRANCAIS, LANGUE SECONDE 45

PRELIMINAIRES 47

CHAPITRE I : LES OBJECTIFS 49

1.0 Situation observée 49

1.1 A l'élémentaire 49

1.2 Au secondaire 49

2.0 Analyse 50

3.0 Attentes 51

CHAPITRE II : LES PROGRAMMES 53

1.0 Essai de clarification 53

1.1 Le "programme" référant à la présentation matérielle 53

1.2 Le "programme" référant à l'organisation du contenu 53

1.3 Le "programme" référant à la conformité du contenu aux programmes-cadres . . . 54

2.0 Situation observée 54

2.1 Les programmes selon la présentation matérielle 54

2.2 Les programmes selon l'organisation du contenu 54

2.2.1 Les programmes d'études 54

2.2.2 Les programmes institutionnels 54

2.3 Les programmes selon la conformité du contenu aux programmes-cadres 55

2.3.1 Les programmes réguliers 55

TABLE DES MATIERES (Suite)

Page

2.3.2 Les programmes avancés 55
2.3.3 Les programmes d'immersion 56

3.0 Analyse 58

3.1 L'absence de programmes institutionnels 56
3.2 "Programmes avancés" et "programmes d'immersion" 58
3.2.1 Origine 58
3.2.2 Incidences 58

4.0 Attentes 60

CHAPITRE III : LA MESURE ET L'EVALUATION 61

1.0 Les instruments de mesure et d'évaluation des commissions scolaires . . 61

1.1 A l'élémentaire 61
1.2 Au secondaire 61
1.3 Commentaires 61

2.0 Les instruments de mesure et d'évaluation du ministère de l'Education . 62

2.1 A l'élémentaire 62
2.2 Commentaires 62
2.3 Au secondaire 62
2.4 Commentaires 63

3.0 Attentes 64

CHAPITRE IV : LE REGIME PEDAGOGIQUE 65

1.0 L'année d'initiation 65

1.1 Situation observée 65
1.2 Commentaires 65

TABLE DES MATIERES (Suite)

Page

2.0 Le temps alloué à l'enseignement du français, langue seconde 65

2.1 A l'élémentaire 65
2.2 Commentaires 66
2.3 Au secondaire 66
2.4 Commentaires 67
2.5 Attentes 67

3.0 Le nombre d'élèves par classe 67

3.1 Situation observée 67
3.2 Commentaires 67
3.3 Attentes 68

4.0 La liaison élémentaire-secondaire 68

CHAPITRE V : LE PERSONNEL ENSEIGNANT 69

1.0 Les responsables de l'enseignement du français, langue seconde 69

1.1 Situation observée 69
1.1.1 A l'élémentaire 69
1.1.2 Au secondaire 69
1.1.3 Dans les classes d'immersion 69
1.2 Commentaires 69
1.3 Attentes 70

2.0 Le recrutement 71

2.1 Les critères de recrutement 71
2.2 Les problèmes de recrutement 71

3.0 Le perfectionnement des enseignants 72

3.1 Le perfectionnement individuel 72

TABLE DES MATIERES (Suite)

Page

3.2 Le perfectionnement interne dans les commissions scolaires . . 73

3.3 Le perfectionnement offert par le plan de développement de l'enseignement des langues 73

3.3.1 Le programme à temps partiel 74

3.3.2 Le programme intensif 75

3.3.3 Commentaires 75

3.4 Attentes 76

CHAPITRE VI : LE SOUTIEN PEDAGOGIQUE 79

1.0 L'aspect humain 79

1.1 L'encadrement 79

1.2 Les activités para-linguistiques 79

1.3 La recherche et l'expérimentation 80

2.0 L'aspect matériel 80

2.1 Le matériel pédagogique 80

2.1.1 Le matériel pédagogique de base 80

2.1.2 Le matériel pédagogique d'appoint 81

2.2 L'équipement audio-visuel 82

2.3 Les locaux 82

CONCLUSION 83

TABLE DES MATIERES (Suite)

Page

ANNEXES :

01 Grille d'entrevue 89

02 Questionnaire d'opinion 97

03a, b. Fiche de renseignements quantitatifs 103

04 Tableaux statistiques 113

05 Extrait du rapport d'un agent de développement pédagogique relatif au programme-échange prévu par le Plan de développement de l'enseignement des langues 121

06 Classes dites "immersion" autorisées pour 1976-1977 123

INTRODUCTION

1.0 Mandat:

La description de la situation de l'enseignement des langues secondes, français langue seconde et anglais langue seconde, dans le présent document, répond au mandat confié au Service de Recherche et d'Expérimentation par la Direction générale du Développement pédagogique. La situation est présentée du point de vue des commissions scolaires dans leurs rôles d'organisateur et de gestionnaire de l'enseignement élémentaire et secondaire.

2.0 Sources d'information:

2.1 Source principale:

Les informations relatives à la situation de l'enseignement des langues secondes ont été principalement recueillies à partir d'entrevues réalisées auprès de la personne ou des personnes dans les commissions détenant une responsabilité directe dans l'enseignement des langues secondes. Les interlocuteurs de l'équipe de recherche ont été, suivant les commissions scolaires, des directeurs généraux, des directeurs de l'enseignement ou leurs adjoints, des coordonnateurs de l'enseignement élémentaire ou secondaire, des coordonnateurs de langues, des conseillers pédagogiques en langues secondes. Les entrevues ont été menées à l'aide d'une grille d'entrevue (annexe 01) suffisamment souple pour permettre aux différentes personnes rencontrées de fournir leur point de vue sur la situation et d'exprimer librement leurs opinions, étant entendu que l'anonymat des répondants est préservé dans le présent rapport. La majorité des entrevues ont été menées individuellement par chacun des enquêteurs mais pour en assurer l'homogénéité les vingt premières ont été réalisées ensemble par les deux intervieweurs.

2.2 Autres sources:

- un questionnaire d'opinion établi par l'équipe de recherche et administré oralement au moment de l'entrevue (annexe 02);
- une fiche d'information statistique (annexe 03);
- une série de documents divers disponibles dans les commissions scolaires (Programmes, guides, rapports, comptes rendus, procès verbaux).

3.0 Echantillon:

Pour tenter de rendre compte d'une situation de l'enseignement des langues secondes représentative de l'ensemble de la Province, l'équipe de recherche a déterminé deux échantillons d'environ 25% des commissions scolaires de la Province, le premier comprenant 54 commissions scolaires dispensant l'enseignement de l'anglais langue seconde, le second composé de 23 commissions scolaires dispensant l'enseignement du français langue seconde (cf. annexe 04, tableaux 1 et 2).

L'échantillonnage a été réalisé en tenant compte également des critères suivants:

- les niveaux d'enseignement dispensés (cf. annexe 04, tableaux 1 et 2)
- la répartition géographique (cf. annexe 04, tableaux 3 et 4)
- l'importance de la clientèle scolaire (cf. annexe 04, tableaux 5 et 6)

4.0 Les paramètres de la situation de l'enseignement des langues secondes:

Les paramètres retenus pour rendre compte de la situation de l'enseignement des langues secondes découlent des responsabilités pédagogiques dévolues aux commissions scolaires par les lois et règlements pertinents, relatifs à l'éducation au Québec.

Les paramètres retenus sont les suivants:

- les objectifs;
- les programmes;
- la mesure et l'évaluation;
- le régime pédagogique;
- le personnel enseignant;
- le soutien pédagogique.

5.0 Variables incidentes:

La description de la situation tient également compte de variables incidentes qui exercent à des degrés divers une influence sur chacun des paramètres et, partant, sur l'ensemble de la situation de l'enseignement des langues secondes. Ces variables sont les suivantes:

- le bassin de recrutement de la clientèle scolaire;
- l'importance numérique de la clientèle scolaire;
- la croissance numérique de la clientèle scolaire;
- la localisation géographique de la commission scolaire;
- la dispersion géographique des écoles auministrées par les commissions scolaires;
- les options pédagogiques générales des commissions scolaires;
- les orientations idéologiques des preneurs de décision de la commission scolaire;
- les pressions exercées par les comités de parents;
- les politiques gouvernementales et la législation linguistique;
- la politique et les interventions du ministère de l'Education du Québec;
- les actions syndicales.

Les interlocuteurs de l'équipe de recherche ont évoqué plusieurs de ces variables pour étayer leur appréciation de la situation. Il n'entre pas dans le champ de cette étude de faire l'analyse de chacune des variables indicentes; toutefois, comme l'ont fait les différentes personnes interviewées, celles-ci seront reprises au cours de l'étude de chacun des paramètres dans le but d'éclairer le contexte des différents types de situations rencontrées.

6.0 Limites du rapport:

Les limites du présent rapport sont inhérentes au mode d'investigation choisi pour recueillir l'information. Le but de cette étude est avant tout de réunir le plus de renseignements possibles sur l'enseignement des langues secondes au Québec et de rendre compte, au plan qualitatif, de divers types de situations rencontrées au niveau de chacun des paramètres.

Au plan quantitatif, de grandes tendances seront dégagées, appuyées, autant que possible, sur des éléments chiffrés; mais l'étude de ce deuxième aspect de la situation devra faire l'objet d'une autre étude.

7.0 Période de l'enquête:

L'enquête a été menée entre le 1er novembre 1976 et le 30 juin 1977.

PREMIERE PARTIE

DESCRIPTION DE LA SITUATION

DE L'ENSEIGNEMENT DE L'ANGLAIS, LANGUE SECONDE

PRELIMINAIRES:

Dans la majorité des commissions scolaires visitées, l'anglais, langue seconde, est considéré comme une "matière comme les autres". Il est toutefois favorisé ou considéré comme une des priorités dans 25% des commissions scolaires dispensant l'enseignement à l'élémentaire et dans près de 10% des commissions scolaires dispensant l'enseignement au secondaire. Quelques commissions scolaires privilégient cette matière au point de voter des budgets dits "inadmissibles" pour assurer un service que les budgets admissibles ne leur permettent pas d'organiser. La grande majorité des commissions scolaires ont pris des mesures pour améliorer l'enseignement de l'anglais, langue seconde, et, souvent, ont profité au maximum des opportunités offertes par le Ministère dans le cadre de ses politiques et notamment du Plan de développement de l'enseignement des langues. C'est ainsi que la plupart des commissions scolaires se sont dotées des services d'un conseiller pédagogique, ont acquis le materiel d'équipement dont elles avaient besoin et ont généralement renouvelé leur matériel didactique; de plus, elles ont dans une large mesure fait profiter leurs professeurs du perfectionnement offert par le Plan de développement de l'enseignement des langues et ont organisé des activités paralinguistiques. Enfin, à l'élémentaire, elles ont profité de la dernière convention collective pour accroître l'utilisation de spécialistes en anglais, langue seconde.

Les parents, aux dires des interviewés, sont en faveur de l'enseignement de l'anglais, langue seconde, mais interviennent rarement pour qu'il soit amélioré.

Dans ce climat général, somme toute bienveillant à l'égard de l'anglais, langue seconde, quelques parents ou commissaires s'opposent, selon les personnes rencontrées, à ce que cet enseignement soit dispensé à l'élémentaire. En outre, tous les interlocuteurs ont évoqué la position de la Centrale des enseignants du Québec qui voudrait que l'enseignement de l'anglais, langue seconde, soit supprimé à l'élémentaire. Enfin, la situation de cet enseignement n'est pas exempte de problèmes majeurs.

Ainsi, les personnes rencontrées estiment que, pour beaucoup d'élèves, dans la majorité des territoires scolaires du Québec, l'anglais, langue seconde, est quasiment une langue étrangère qu'on n'entend pas dans la rue, à la télévision ou à la radio: elles disent aussi que l'anglais qui est enseigné à la majorité des élèves l'est par des professeurs qui ne maîtrisent pas assez bien la langue, qui n'ont pas assez de connaissances en didactique de la langue seconde et qui ont souvent une tâche rendue difficile à cause de leurs conditions de travail.

Tous ces facteurs ont des incidences négatives sur l'enseignement de l'anglais, langue seconde, et renforcent ou rendent difficile la solution des problèmes qui se posent au niveau des objectifs, des programmes, de la mesure et de l'évaluation, du régime pédagogique, du personnel enseignant et de soutien.

CHAPITRE I

LES OBJECTIFS

1.0 Situation observée:

1.1 A l'élémentaire:

20% des commissions scolaires ont formellement défini leurs objectifs quant à l'enseignement de l'anglais, langue seconde. Elles ont consigné ces derniers dans un programme institutionnel ou, le plus souvent, dans un document à caractère officiel. Et dans ce dernier cas, elles ont repris les objectifs du programme-cadre du Ministère.

80% des commissions scolaires n'ont pas formellement défini les objectifs de l'enseignement de l'anglais, langue seconde, et poursuivent les objectifs inhérents au matériel pédagogique utilisé.

Amenés à verbaliser les objectifs poursuivis, les interviewés ont généralement respecté l'esprit du programme-cadre mais ont exprimé de façon très diverse leur contenu, comme en témoignent les citations suivantes:

- "Donner aux élèves des éléments de base pour être capable de s'exprimer couramment avec des structures de base et un vocabulaire élémentaire";
- "donner aux enfants le goût d'apprendre la langue seconde et de continuer cet apprentissage";
- "que l'enfant ait une ouverture envers une autre culture ou langue et que l'enfant puisse distinguer et prononcer correctement des sons anglais";
- "l'enseignement de l'anglais dépend des différents groupes d'élèves et de la capacité des enseignants à enseigner l'anglais".

1.2 Au secondaire:

Presque 50% des commissions scolaires ont formellement défini les objectifs de leur enseignement de l'anglais, langue seconde. Ceux-ci sont consignés le plus souvent dans un programme institutionnel ou, plus rarement, dans un document reprenant les objectifs des programmes-cadres du Ministère.

Les autres commissions scolaires n'ont pas défini d'objectifs et poursuivent ceux du matériel didactique employé.

Amenés à verbaliser les objectifs poursuivis, les interviewés ont formulé de façon très variée ces objectifs dont le contenu est aussi très divergent; ainsi, on peut trouver comme objectif celui de "faire en sorte que les élèves, à la fin du secondaire, soient capables de parler, c'est-à-dire de se débrouiller pendant les vacances" ou bien "celui de faire en sorte que les élèves aient une véritable "connaissance pratique" de l'anglais, langue seconde.

2.0 Analyse:

2.1 A l'élémentaire.

A l'élémentaire, la plupart (80%) des commissions scolaires n'ont donc pas défini formellement leurs objectifs d'apprentissage. La verbalisation qu'elles en font met en lumière la diversité des objectifs tant au niveau de la forme que du contenu et, dans la plupart des cas, leur caractère "fluide" et non opérationnel. Ces commissions scolaires utilisent strictement un matériel didactique donné, ce qui leur permet théoriquement (1) d'atteindre les objectifs de ce dernier qui, de l'avis des personnes rencontrées, concordent avec ceux du programme-cadre du Ministère.

Dans la réalité, les objectifs sont très variés; pour les uns, ils se traduisent par un "éveil à la langue et à la culture anglaise," pour les autres, ils visent une connaissance pratique de la langue orale passablement étendue.

Cette imprécision dans la définition des objectifs reflète, selon les interviewés, le caractère trop général, trop imprécis et inadéquat des objectifs définis dans le programme-cadre du Ministère.

---

(1) Il est naturellement sous-entendu qu'en utilisant strictement un matériel didactique donné, les enseignants en atteignent les objectifs et préparent le mieux possible les enfants pour leur entrée au secondaire. En fait, il faudrait vérifier si tel est le cas et si les objectifs des matériels didactiques utilisés concordent avec ceux du programme-cadre ou avec ceux qu'on aimerait trouver dans le programme-cadre du Ministère.

2.2 Au secondaire:

Au secondaire, les objectifs définis formellement dans 50% des cas et les objectifs implicitement reconnus et verbalisés expriment une grande diversité. Toutefois, d'une manière générale, on estime que le système scolaire ne peut permettre actuellement de former des élèves bilingues et un consensus informel semble s'établir autour de cette définition qui nous a été donnée: "Assurer les bases solides et constantes qui permettraient à l'élève de devenir rapidement bilingue dans un milieu approprié". Il faut noter aussi que l'on remet parfois en question, principalement dans les régions exclusivement constituées de francophones, l'importance accordée à la capacité de s'exprimer couramment dans les situations de la vie quotidienne, personnelle et professionnelle, en s'interrogeant sur les véritables besoins des élèves, notamment sur le savoir susceptible de leur être le plus utile: le "savoir parler" ou le "savoir lire".

3.0 Les attentes:

Tant au niveau élémentaire qu'au niveau secondaire, cette situation, relativement précaire au sens où, notamment, on ne sait pas de façon précise et opérationnelle où l'on va, a amené les interviewés à s'interroger sur cet état de fait et à formuler des attentes précises pour y remédier:

- On attend du ministère de l'Education qu'il clarifie et précise les objectifs d'apprentissage à faire réaliser aux élèves, compte tenu naturellement des derniers résultats des recherches psycho-pédagogiques en la matière et compte tenu aussi des véritables besoins des enfants.

- On attend du Ministère qu'il fournisse les moyens nécessaires permettant de les opérationnaliser et d'évaluer leur degré d'atteinte à chaque degré de la scolarité.

- On attend du Ministère qu'il définisse des objectifs minimaux uniformes pour toute la province et qu'il laisse les commissions scolaires, en leur donnant les moyens, adapter ces objectifs minimaux aux besoins régionaux.

- On attend du Ministère qu'il s'assure de la cohérence entre les objectifs des programmes-cadres et le contenu des instruments de mesure et d'évaluation.

Service de la Recherche
1035, de Lachevrotière
8e étage
Québec, G1R 5A5

CHAPITRE II

LES PROGRAMMES

1.0 Situation observée:

En anglais, langue seconde, on trouve deux types de programmes, les uns appelés programmes institutionnels, les autres programmes d'études.

1.1 A l'élémentaire:

A l'élémentaire, près de 10% des commissions scolaires visitées ont réalisé des programmes institutionnels (1) et 10% sont en train d'en élaborer un. Les commissions scolaires restantes (environ 80%) ont élaboré un document où sont consignées les différentes parties de la "méthode" (2) qu'il faut voir à telle ou telle époque de l'année ou bien, sans posséder de document formel, disent avoir un programme puisqu'il est implicitement entendu que l'on voit tel livre de la "méthode" utilisée en 5ième année et tel livre, en 6ième année.

---

(1) La définition de programme institutionnel retenue est celle du document: "Ecole milieu de Vie" No 2 Elémentaire – Novembre 1975; elle se lit comme suit:

> "un cadre pratique d'organisation des expériences d'apprentissage, qui précise les options pédagogiques de l'équipe-école, qui soit élaboré en termes d'objectifs plus ou moins généraux mais clairs, qui intègre les disciplines des programmes-cadres et ce, dans la forme d'un guide pour aider l'enseignant à planifier des choses à faire et à évaluer son action".

(2) Le sens donné au mot méthode est celui qui a généralement cours dans le milieu scolaire où son utilisation fait référence au manuel ou à la série de manuels d'un auteur ou d'une maison d'édition donnée. "Méthode", matériel pédagogique de base, manuels sont utilisés indifféremment pour signifier une même réalité.

1.2 Au secondaire:

Au secondaire, 40% des commissions scolaires visitées ont réalisé un programme institutionnel (dans une commission scolaire il s'agit notamment d'un programme par objectif) et moins de 10% sont en train d'en réaliser un. Les commissions scolaires restantes (50% environ) n'ont pas réalisé de programmes institutionnels et ont généralement réalisé des "plans d'études" ou des "programmes d'études", c'est-à-dire, des documents explicitant les parties de la "méthode" à couvrir au cours de tel ou tel cycle d'études; enfin, ce qui est rare au secondaire, sans avoir de document formellement élaboré, les commissions scolaires disent avoir un programme puisqu'il est implicitement entendu que l'on voit en telle et telle année, tel livre du matériel pédagogique de base utilisé.

2.0 Analyse:

2.1 A l'élémentaire:

A l'élémentaire, les différents programmes d'anglais, langue seconde, témoignent du souci, de la part des commissions scolaires, de trouver une réponse pragmatique à leurs besoins actuels. Elles structurent alors l'organisation de l'enseignement de cette matière sous des formes très diversifiées, fonction de leurs moyens.

En effet, dans les programmes appelés institutionnels on peut trouver, soit, rarement il est vrai, des "programmes par objectifs" au sens courant de cette expression, soit, des programmes institutionnels, au sens du document "Ecole milieu de Vie" No 2. Ces derniers sont plus ou moins complets, c'est-à-dire qu'il peut y manquer une ou deux des dimensions normalement constitutives d'un tel type de programme, à savoir:

- la définition d'objectifs terminaux;
- l'explicitation des options pédagogiques et méthodologiques privilégiées;
- la présentation de différents chapitres de méthodes utilisables pour atteindre l'objectif visé;
- la description des instruments de mesure et l'évaluation à utiliser.

Dans les programmes appelés programmes d'études la forme de ceux-ci peut, elle aussi, être très diverse: le programme peut être un document d'une ou deux pages qui divise une "méthode" donnée en parties à voir à telle ou telle étape de l'année scolaire; ou ce peut être un document d'une certaine importance où est mis en relief ce qui est important dans chacune des leçons de la "méthode" et qui propose, pour chaque chapitre ou chacune des parties, un moyen d'évaluation.

Ces formes très diverses sont le fruit d'une adaptation, pragmatique certes mais concrète, aux besoins du corps professoral et sont fonction des moyens, surtout des moyens d'encadrement, dont dispose la commission scolaire. Il faut aussi attirer l'attention sur le fait suivant qui prévaut à l'élémentaire: quand l'enseignement est donné par des titulaires, il semble inutile de réaliser un programme institutionnel car seule l'application stricte d'un bon matériel didactique semble possible et préférable. Par contre, dès que l'on a affaire à des spécialistes et que l'encadrement pédagogique donné à cet enseignement est suffisant, la réalisation d'un programme institutionnel semble bienvenue et souhaitable.

Les développements qui précèdent posent le problème des conditions de viabilité d'un programme institutionnel, conditions que viennent corroborer les réflexions suivantes faites par les interviewés pour expliquer l'inexistence de programme institutionnel: "chez nous, on n'a pas de programme institutionnel parce que:

- "on manque de ressources humaines et matérielles pour en faire";
- "on a des titulaires et, avec eux, seule l'application stricte d'une méthode est possible, car ce personnel en place n'est pas capable d'utiliser un programme institutionnel";
- "les professeurs n'en veulent pas, n'y voient pas d'utilité";
- "les professeurs n'ont pas le temps d'adapter leur méthode au programme institutionnel";
- "les professeurs ne peuvent pas passer d'un matériel à l'autre";
- "la méthode rejoint à 80% les objectifs du ministère de l'Education."

En outre, la réalisation du programme institutionnel est rendue d'autant plus difficile que le programme-cadre devrait servir de cadre structurant la réalisation du programme institutionnel et qu'il ne peut remplir cette fonction puisqu'il est jugé inadéquat par la plupart des interviewés. Ceux-ci lui reprochent la globalité, le manque de clarté et de précision de ses objectifs, l'inexistence de liens entre les objectifs et les approches méthodologiques préconisées, l'absence d'un contenu linguistique déterminé et d'un système cohérent d'évaluation.

Dans ces conditions, l'élaboration d'un programme institutionnel devient une opération onéreuse tant du point de vue humain que des points de vue matériel et financier, et ce, particulièrement pour les petites commissions scolaires dont les ressources sont limitées.

2.2 Au secondaire:

Au secondaire, les programmes institutionnels sont plus fréquents qu'à l'élémentaire et surtout plus homogènes quant à leur facture; en effet, on y retrouve les éléments constituants suivants: objectifs terminaux, options pédagogiques, matériels didactiques utilisables, mesure et évaluation. En outre, la taille des commissions scolaires et la compétence plus grande des enseignants ont permis la réalisation de ceux-ci. Enfin, si l'on était insatisfait des anciens programmes-cadres que l'on jugeait inadéquats et qui rendaient difficile la réalisation de programmes institutionnels, on apprécie beaucoup mieux les nouveaux "programmes grammaticaux" du Ministère.

3.0 Attentes:

D'une manière quasi unanime, les interviewés souhaitent une refonte complète des programmes-cadres. On voudrait que les programmes soient clairs, articulés autour d'objectifs précis, opérationnels et cohérents avec ceux des instruments de mesures et d'évaluation. En outre, on voudrait qu'ils tiennent compte du matériel pédagogique utilisé.

Cependant, plusieurs des personnes interviewées on fait une mise en garde contre l'idée de remettre à jour les programmes si cette action s'inscrit en dehors d'une planification d'ensemble du curriculum d'anglais, langue seconde. Selon ces personnes en effet, celle-ci doit assurer une coordination entre les programmes et la mesure et l'évaluation, permettre une révision du régime pédagogique et donner à l'enseignement de l'anglais, langue seconde, la place qui lui revient; elle doit aussi permettre un assouplissement de la norme maître-élèves pour l'ensemble des commissions scolaires, particulièrement pour les commissions scolaires locales qui ont beaucoup de "petites écoles", et pour les commissions scolaires régionales; elle doit enfin promouvoir différents modes de perfectionnement (avec une attention toute spéciale pour les régions éloignées) et prévoir des modes d'allocation des ressources qui tiennent compte de l'éloignement, de la grandeur du territoire couvert et de l'importance de la clientèle desservie, de façon à offrir des services de qualité égale à tous les élèves.

Et, nous ont fait remarquer avec insistance les interviewés, s'il est du devoir et de la responsabilité du ministère de l'Education d'entreprendre la refonte des programmes, celle-ci ne devrait pas se faire sans une large et sans une "vraie" consultation auprès des commissions scolaires.

CHAPITRE III

LA MESURE ET L'EVALUATION

1.0 Les instruments de mesure et d'évaluation des commissions scolaires:

1.1 A l'élémentaire:

A l'élémentaire, environ 70% des commissions scolaires disent avoir des tests de mesure des apprentissages en anglais, langue seconde, qui leurs soient propres, notamment des tests de rendement et/ou des tests de classement pour l'entrée au secondaire.

Des tests de rendement existent dans 90% de ces commissions scolaires et mesurent les connaissances acquises à chaque étape ou à certaines étapes de l'année scolaire ou à la fin de certains chapitres des manuels. Quand ce sont des spécialistes qui enseignent, ces tests sont le plus souvent réalisés par les professeurs, avec l'aide du conseiller pédagogique. Quand ce sont des titulaires qui enseignent, ils sont élaborés par le conseiller pédagogique. Leur administration est généralement laissée à la discrétion des professeurs. Quant aux résultats, ils servent à mettre une note d'anglais dans le bulletin de l'élève, mais ils servent aussi, de façon toutefois moins généralisée, à évaluer les difficultés rencontrées par les enfants et à réajuster l'enseignement donné par les professeurs; enfin, ils peuvent servir à classer les élèves pour l'entrée au secondaire.

Dans quelques commissions scolaires, il existe aussi des tests de classement, administrés à la fin de la 6ième année. Ces tests sont élaborés par le conseiller pédagogique, avec ou sans la collaboration des professeurs. Dans quelques cas, ce test est administré dans toutes les commissions scolaires locales du territoire d'une commission scolaire régionale parce que le territoire est couvert par le même conseiller pédagogique, et, dans un cas, le test est préparé en collaboration avec les responsables de l'enseignement de l'anglais au secondaire de façon à assurer la liaison élémentaire-secondaire la meilleure possible.

1.2 Au secondaire:

Au secondaire, 50% des commissions scolaires visitées ont tenté de répondre à leurs besoins de mesure et d'évaluation en créant des tests qui leur soient propres.

La situation est très différente selon les commissions scolaires; ainsi, certaines commissions scolaires ont réalisé et/ou utilisé des tests de rendement évaluant les acquisitions faites par les élèves à certaines étapes du cursus ou après chaque unité

des manuels utilisés, ces tests étant souvent réalisés par le chef de groupe et les professeurs. D'autres commissions scolaires ont un système d'évaluation régional très structuré et informatisé. Ainsi, une commission scolaire a créé une batterie de 20 tests diagnostic-rendement et les administre quatre (4) fois par an à chacun des degrés du secondaire; une autre dispose de tests de classement en secondaire I, II, III, et de tests diagnostiques en secondaire I et II. Une autre a réalisé des tests de rendement pour chacune des unités de la méthode utilisées et des tests diagnostics administrés toutes les quatre (4) unités; cette même commission procède maintenant à l'élaboration de tests d'expression orale.

Les autres commissions scolaires ne disposent pas de tests qui leurs soient propres et s'en remettent à l'évaluation faite par les professeurs dans le cadre des examens de fin d'année.

1.3 Commentaires:

A l'élémentaire, les tests réalisés par les commissions scolaires sont élaborés en fonction des méthodes utilisées et, de ce fait, l'évaluation porte sur la connaissance, qu'ont les élèves, du contenu du matériel pédagogique employé.

Les commissions scolaires reconnaissent que ce n'est là qu'une étape. Toutefois, le développement des instruments de mesure et d'évaluation des commissions scolaires est subordonné, d'après les interviewés, à l'élaboration de nouveaux programmes par le ministère. Il faut aussi souligner que la réalisation de tels instruments constitue une tâche de longue haleine et exige des compétences spécialisées que les commissions scolaires ont rarement à leur disposition. Et certaines commissions scolaires estiment que, puisque c'est le Ministère qui définit les objectifs et les programmes, il lui revient d'élaborer les instruments de mesure et d'évaluation qu'il mettra à leur disposition.

Au secondaire, la mesure et l'évaluation, exception faite des examens, est relativement développée. Les commissions scolaires reconnaissent qu'il y a encore beaucoup de travail à faire. Elles expriment, en outre, des opinions très partagées sur la nécessité d'une évaluation régionale ou propre à chaque école, l'autonomie laissée aux écoles étant souvent déterminante en la matière.

1.4 Attentes:

Amenées à exprimer leurs attentes, certaines commissions scolaires ont émis le désir que le Ministère mette à leur disposition une batterie de tests pronostics, de tests diagnostics et de tests de rendement qu'elles utiliseront selon leurs besoins. Dans d'autres commissions scolaires, on souhaiterait, très pragmatiquement, que le Ministère fournisse une série de tests particuliers à chacun des matériels pédagogiques de base utilisés.

2.0 Les instruments de mesure et d'évaluation du ministère de l'Education:

2.1 A l'élémentaire:

A l'élémentaire, le Ministère fournit un test de mesure des apprentissages en anglais, langue seconde, à l'intention des élèves de 6ième année.

70% des commissions scolaires administrent généralement la partie orale de ce test à leurs élèves. Toutefois, la situation qui prévalait dans les écoles l'an dernier, à cause des négociations collectives, a grandement perturbé le déroulement de cette opération dans les commissions scolaires; quant à l'utilisation des résultats de ce test, les données recueillies dans les commissions scolaires visitées permettent de brosser le tableau suivant:

- 13% des commissions scolaires disent que ces résultats sont très utilisés ou utilisés;
- 08% des commissions scolaires disent que ces résultats sont peu utilisés;
- 79% des commissions scolaires disent que ces résultats sont inutilisés.

2.2 Commentaires:

Deux questions se posent sur l'utilisation des résultats: Pourquoi n'utilise-t-on pas les résultats et, si les résultats ne servent à rien, pourquoi administre-t-on encore ce test?

Ce test est administré parce que les commissions scolaires se sentent liées au Ministère et quelque peu "obligées" par la directive 12–04–02 d'administrer ce test. Cependant, elles jugeraient plus utiles les tests du ministère de l'Education si les critiques qu'elles font à leur égard étaient prises en considération.

Les critiques les plus importantes et les plus généralisées portent sur les points suivants:

- **le contenu que l'on dit inadapté aux connaissances des élèves**: l'utilisation exclusive d'un matériel pédagogique donné ne permet pas aux élèves de répondre aux exigences du test, surtout si celui-ci fait état de connaissances non couvertes par celui-là. A titre d'exemple, une commission scolaire a fait une analyse du test qui démontrait que 23% du contenu des questions posées n'avaient pas été vus par les élèves.

- **l'uniformité du test:** comme l'année d'initiation varie selon les commissions scolaires et comme le temps d'enseignement peut lui-même être très différent, les enfants sont évalués non pas sur leur capacité à apprendre mais sur le "temps d'exposition" qu'ils ont eu à l'anglais, langue seconde. En outre, les commissions scolaires dont le bassin de population est exclusivement francophone estiment que leurs enfants sont handicapés par rapport aux enfants qui sont en contact avec la langue anglaise dans la vie de tous les jours.

- **le climat dans lequel se déroule l'administration du test:** cette critique est endossée par les commissions scolaires; elles travaillent déjà à y remédier mais il n'en demeure pas moins que le climat dans lequel se déroule l'administration du test peut nuire aux élèves. Ce climat est bien résumé par les remarques suivantes qui nous ont été faites: "on n'aime pas les tests, on n'en voit pas l'importance, ils ne servent à rien; les élèves et les professeurs les acceptent mal parce que c'est "stressant"; parce que ça perturbe la classe, parce qu'on a peur d'être évalué, etc.".

- **la date d'administration du test:** le test étant administré à des dates différentes qui peuvent parfois s'étendre sur trois mois (Décembre – Février), l'évaluation institutionnelle que l'on fait des résultats ne peut être que faussée ou, au moins, sujette à caution.

- **la normalisation des résultats:** les résultats normalisés ne traduisent pas le véritable niveau d'apprentissage des élèves.

- **l'arrivée tardive des résultats:** les résultats sont communiqués par le Ministère après la fin de l'année scolaire alors que le classement des élèves pour l'entrée au secondaire est déjà terminé.

- **l'interprétation des résultats:** d'après les personnes rencontrées, les résultats, tels que transmis, sont difficilement interprétables. En outre, les commissions scolaires aimeraient qu'ils soient suffisamment détaillés et explicites pour permettre de déceler les lacunes de leur enseignement.

Toutes ces considérations, et particulièrement les deux dernières, expliquent sans doute pourquoi les commissions scolaires font peu de cas des résultats des tests fournis par le ministère de l'Education. Il apparaît surtout que le test est perçu comme un examen, et il importe que le ministère de l'Education s'attache à dissiper cette confusion.

2.3 Au secondaire:

Deux tests de mesure des apprentissages en anglais, langue seconde, l'un en secondaire II, l'autre en secondaire IV, avaient été annoncés par la directive D.G.E.E.S. Semev 76–46 datée du 23 mars 1976. Ces tests ont été supprimés temporairement par la directive D.G.D.P. 77–10 du 21 février 1977.

Les seuls instruments de mesure et d'évaluation fournis par le Ministère sont les examens de secondaire IV et V.

2.4 Commentaires:

La directive D.G.E.E.S. (1) annonçant les tests de secondaire II et IV a été favorablement accueillie par les commissions scolaires dans la mesure où ces tests leur permettraient de déceler les lacunes de leur enseignement et de prendre les moyens pour les corriger. Toutefois, les personnes interviewées nous ont maintes fois fait remarquer que la directive de la D.G.E.E.S. était arrivée "sans avertissement" et qu'elles aimeraient bien être consultées quand quelque chose de nouveau va être proposé.

En ce qui a trait aux examens, les commissions scolaires jugent en général inadéquats les examens du ministère de l'Education et étayent leur opinion à partir des arguments suivants:

- **Le contenu des examens**: le contenu des examens est sujet à caution car les interviewés estiment que les examens ne mesurent pas les objectifs des programmes et qu'ils ne sont pas adaptés aux apprentissages réalisés par les élèves; ce sont particulièrement les commissions scolaires dont le bassin de population est exclusivement francophone qui nous ont fait cette dernière remarque.

- **La structure de composition des comités d'élaboration des examens**: on nous a fait remarquer que les personnes invitées à participer à ces comités étaient mal choisies, au sens où elles étaient peu représentatives de la province, particulièrement des régions éloignées. En outre, la diversité des programmes utilisés rend difficile l'élaboration d'un examen applicable à l'ensemble de la province.

- **Le caractère non discriminant des examens**: plusieurs commissions scolaires s'interrogent en effet sur le degré de difficulté différenciant les examens de voie allégée (notamment 412) en celui de la voie régulière (422).

---

(1) Direction générale de l'enseignement élémentaire et secondaire devenue Direction générale du Développement pédagogique (D.G.D.P.).

- **La valeur créditée des examens**: comme les examens, de la voie allégée et régulière notamment, confèrent à l'élève le même nombre d'unités de crédits, certains élèves choisissent les voies qui leur semblent plus facile et, par exemple, passent du cours 320 à 412.

- **La normalisation des résultats**: les résultats normalisés ne traduisent pas le véritable niveau d'apprentissage des élèves.

3.0 Les attentes:

En règle générale et autant en ce qui concerne les tests que les examens, les commissions scolaires attendent du ministère de l'Education qu'il révise sa politique de mesure et d'évaluation en consultation avec les commissions scolaires et, particulièrement, qu'il assure une plus grande cohérence et une meilleure coordination entre les objectifs des programmes et le contenu des différents instruments de mesure et d'évaluation.

En ce qui concerne les tests, on estime en général que la responsabilité du ministère de l'Education d'élaborer les objectifs et les programmes engendre aussi la responsabilité d'élaborer des instruments de mesure et d'évaluation conséquents et cohérents. Toutefois, étant donné la situation qui prévaut dans les écoles, les commissions scolaires, particulièrement les moyennes et petites qui ne peuvent supporter le coût humain et financier qu'entraîne l'élaboration de tels instruments, aimeraient disposer d'une batterie de tests élaborés en fonction du matériel pédagogique utilisé.

En ce qui concerne les examens, les opinions sont très partagées entre ceux qui désirent une centralisation des examens au ministère de l'Education et ceux qui préfèrent une régionalisation des examens. Toutefois, les personnes interviewées souhaitent une plus grande coordination et une plus grande cohérence entre les programmes et les examens.

CHAPITRE IV

LE REGIME PEDAGOGIQUE

1.0 L'année d'initiation:

1.1 Situation observée:

- 83% des commissions scolaires visitées commencent leur enseignement de l'anglais, langue seconde, en 5ième année;
- 11% commencent en 4ième année;
- 3% en 3ième année;
- 3% en 1ère année.

1.2 Commentaires:

L'enseignement de l'anglais, langue seconde, commence de façon assez homogène en 5ième année. Il commence en 4ième année dans quelques commissions scolaires, la plupart du temps pour respecter les habitudes acquises dans le passé et exceptionnellement en 3ième année et en 1ère année dans deux commissions scolaires.

Cette homogénéisation s'explique notamment par l'influence de la tradition qui faisait commencer l'enseignement de l'anglais, langue seconde, en 6ième et 7ième année et, à partir de 1965, en 5ième et 6ième année. Cette tradition a d'ailleurs été sanctionnée dans la directive D.G.E.E.S. 08–00–08 qui fixe à la 5ième année le début de l'enseignement de l'anglais, langue seconde. En outre, l'introduction de spécialistes à l'élémentaire a quelque peu contribué à cette homogénéisation; en effet, les spécialistes ont été affectés prioritairement en 5ième et 6ième année et leur utilisation a parfois supprimé, de fait, l'enseignement donné plus tôt par des titulaires. D'autre part, l'engagement de spécialistes en éducation physique et en arts plastiques a obligé les commissions scolaires à répartir leurs spécialistes entre ces matières, ce qui a souvent contribué à diminuer le nombre potentiel de spécialistes qui auraient pu être affectés à l'anglais, langue seconde.

En règle général, la 5ième année est jugée comme une année d'initiation opportune, compte tenu du contexte actuel de cet enseignement, à savoir, les "méthodes" utilisées, le temps préconisé et la compétence des enseignants.

Toutefois, si elles en avaient les moyens, les personnes interviewées aimeraient commencer plus tôt, surtout en 4ième année car:

- la répartition des tâches des enseignants serait plus harmonieuse si l'enseignement de l'anglais, langue seconde, était réparti sur tout le 2e cycle, dans le cas où il est donné par des spécialistes;

- il serait par exemple, préférable et plus facile de couvrir la "méthode" Look Listen and Learn" en trois (3) ans;

- les enfants seraient, d'un point de vue psycho-pédagogique, plus réceptifs à l'anglais, langue seconde, en 4ième année.

Il faut signaler que le jugement sur le caractère opportun ou non de l'année d'initiation a très souvent été relié à la répartition du temps d'enseignement, et que le problème était posé en ces termes: "Faut-il échelonner l'enseignement le long du cursus de l'élémentaire ou organiser un enseignement intensif à l'élémentaire voire uniquement au secondaire?" Dans leur majorité, les personnes interviewées opteraient pour un enseignement intensif à une période donnée de la scolarité élémentaire et/ou secondaire, soit en remplacement, soit en plus de l'enseignement régulier.

2.0 Le temps alloué à l'enseignement de l'anglais, langue seconde:

2.1 A l'élémentaire:

A l'élémentaire, le temps alloué à l'enseignement de l'anglais, langue seconde, dans les commissions scolaires visitées est très disparate:

En 4ième année, il peut varier de 30 à 80 minutes/semaine;

En 5ième année et 6ième année, il peut varier de 30 à 150 minutes/semaine;(1)

En 7ième année, il varie de 60 à 160 minutes/semaine.

Toutefois, il faut noter deux tendances, l'une autour de 60 minutes, l'autre autour de 90 minutes.

---

(1) Cf. le tableau no 7 de la répartition du temps d'enseignement présenté en annexe (04).

Le temps d'enseignement moyen de l'anglais, langue seconde, par commission scolaire est:

en 4ième année de 57,5 minutes,

en 5ième année de 78 minutes,

en 6ième année de 83 minutes,

en 7ième année de 87 minutes. (1)

2.2 Commentaires:

A l'élémentaire, le temps d'enseignement est très disparate puisqu'il varie de 30 à 150 minutes/semaine en 5ième et 6ième année. Cette différence traduit les disparités qui existent entre les commissions scolaires et, particulièrement, entre les commissions scolaires urbaines et les autres commissions scolaires. En effet, le temps d'enseignement de l'anglais, langue seconde, est généralement plus élevé dans celles-là que dans celles-ci.

En outre, selon les personnes interviewées, les contraintes organisationnelles posées par l'engagement des spécialistes ont obligé les commissions scolaires à allonger la durée des périodes d'enseignement et à diminuer leur fréquence.

Signalons enfin que le régime pédagogique résultant de l'application de la dernière convention collective pose le problème du temps qu'il faut accorder à l'enseignement de l'anglais, langue seconde, par rapport à celui des autres matières. Toutefois, il demeure que les personnes interviewées considèrent le temps consacré à l'enseignement de cette matière à l'élémentaire comme:

- suffisant (2) dans 45% des cas,
- plus ou moins suffisant dans 24% des cas,
- insuffisant dans 24% des cas,
- tout à fait insuffisant dans 6% des cas.

---

(1) Dans les commissions scolaires où cette année d'enseignement existe.

(2) L'appréciation est subjective; dans la plupart des cas il n'existe pas de rapport direct entre les réponses des interlocuteurs et la quantité de temps effectivement allouée à l'enseignement de l'anglais, langue seconde.

2.3 Au secondaire:

Au secondaire, le temps alloué à l'enseignement de l'anglais, langue seconde, se situe entre 200 et 250 minutes/semaine à tous les niveaux et dans toutes les commissions scolaires.

2.4 Commentaires:

Amenées à émettre leur opinion sur le caractère suffisant ou non du temps d'enseignement de l'anglais, langue seconde, les commissions scolaires ont jugé ce temps:

- suffisant (1) dans 58% des cas,
- plus ou moins suffisant dans 25% des cas,
- insuffisant dans 17% des cas.

Il faut aussi signaler que ce temps d'enseignement est de plus en plus remis en question, car:

- le régime pédagogique a été modifié quant au nombre de minutes inscrit à la grille horaire;
- l'anglais, langue seconde a la même importance que le français; ainsi, dans quelques commissions scolaires, les responsables trouvent cela excessif et songent, par exemple, à réduire d'une période l'enseignement de l'anglais, langue seconde;
- les matières à l'emploi du temps des élèves sont de plus en plus nombreuses et posent le problème du temps qui doit être réservé à l'enseignement de l'anglais, langue seconde.

3.0 Le nombre d'élèves par classe:

3.1 Situation observée:

Le nombre d'élèves par classe est fonction des ratio maître-élèves tels que négociés dans la convention collective. Cette dernière fixe une limite maximale du nombre d'élèves par classe. Toutefois, cette limite n'est pas toujours respectée.

Dans la réalité, la composition numérique des classes est disparate. Du fait de la création des classes de récupération, de la dispersion des écoles, de la diminution de la clientèle scolaire, du maintien des petites écoles à l'élémentaire et de la diversité des options au secondaire, le nombre d'élèves dans les classes varie, à l'élémentaire, de 8 à 32 élèves et, au secondaire, de 13 à 37 élèves.

---

(1) Cf. note 2, page précédente.

3.2 Commentaires:

L'application du ratio maître-élèves de la dernière convention collective a dans l'ensemble contribué à réduire le nombre d'élèves dans les classes et, par conséquent, dans les classes d'anglais, langue seconde. Les personnes interviewées estiment que le nombre d'élèves dans leurs classes de niveau élémentaire est équilibré et que le nombre d'élèves dans leurs classes de niveau secondaire est beaucoup trop élevé pour répondre aux exigences de l'enseignement d'une langue seconde.

En outre, l'application rigide du ratio maître-élèves et le fait qu'on ne prenne pas en considération la dispersion géographique des écoles et le maintien des petites écoles conduisent à instaurer, surtout dans les régions éloignées et dans les commissions scolaires couvrant un grand territoire, des classes cohabitées (1) ou à degrés multiples. Les professeurs affectés à ces classes n'y sont généralement pas préparés; et, de ce fait, certains élèves ne voient pas le programme d'une année alors que d'autres voient deux fois le même programme.

3.3 Attentes:

Dans leur ensemble, les interviewés concernés par les problèmes de dispersion géographique des écoles et par le maintien des petites écoles souhaitent une plus grande flexibilité du ratio maître-élèves pour que l'on tienne compte de la situation particulière de chaque commission scolaire.

4.0 La liaison élémentaire-secondaire:

La liaison entre l'enseignement élémentaire et secondaire constitue un des importants problèmes concernant l'organisation de l'enseignement de l'anglais, langue seconde.

A ce sujet, la situation qui prévaut généralement dans la Province est la suivante: les commissions scolaires locales qui dépendent d'une commission scolaire régionale peuvent avoir des modalités d'organisation de l'enseignement et des modalités d'enseignement très différentes; par exemple, une commission scolaire locale peut avoir uniquement des spécialistes et utiliser la "méthode" "Look Listen and Learn". Une autre peut avoir uniquement des titulaires et utiliser la "méthode" "Introducing English" ou tout autre méthode. De même, le temps d'enseignement et les modalités d'organisation de ce temps (le nombre de périodes) peuvent varier du simple au quintuple. En outre, certains élèves peuvent avoir commencé l'anglais, langue seconde, en 4ième année et d'autres en 6ième année seulement. Il faut toutefois relativiser ces différences car le fait qu'un même conseiller pédagogique puisse travailler dans plusieurs commissions scolaires locales permet une certaine homogénéisation.

---

(1) C'est-à-dire des classes regroupant, par exemple, la 3ième et 4ième année, ou la 5ième et la 6ième année.

De ce fait, la tâche des commissions scolaires régionales en 1ère année est rendue difficile. En outre, ce problème ne semble pas devoir se résorber prochainement puisque, notamment, très peu de comités de liaison élémentaire-secondaire s'occupent de l'anglais, langue seconde, ou possèdent un sous-comité particulier à la langue seconde, et que, selon les interviewés, la liaison entre les professeurs du secondaire et de l'élémentaire semble quasi impossible, même dans les commissions scolaires intégrées.

Le résultat de cette situation est alors le suivant: à l'arrivée au secondaire, les élèves sont considérés comme n'ayant aucune connaissance de base, même élémentaire, en anglais, langue seconde; et l'attitude quasi générale qui prévaut se résume dans l'expression suivante: "au secondaire, on repart à zéro".

CHAPITRE V

LE PERSONNEL ENSEIGNANT

1.0 Les responsables de l'enseignement de l'anglais, langue seconde:

1.1 Situation observée:

1.1.1 A l'élémentaire:

A l'élémentaire, l'enseignement de l'anglais, langue seconde, est confié soit à des spécialistes, c'est-à-dire des professeurs qui n'enseignent que l'anglais, langue seconde, soit à des spécialistes de rotation, c'est-à-dire des professeurs qui enseignent l'anglais, langue seconde, dans plusieurs classes ainsi que d'autres matières, soit à des titulaires.

Leur nombre dans les commissions scolaires visitées est le suivant:

- spécialistes 105
- spécialistes de rotation 190
- titulaires 538

1.1.2 Au secondaire:

Au secondaire, l'enseignement de l'anglais, langue seconde, est généralement confié à des spécialistes. Toutefois, un faible pourcentage (6%) de professeurs sont des "généralistes", c'est-à-dire qu'ils enseignent l'anglais, langue seconde, et une autre matière.

1.2 Commentaires:

Le nombre de spécialistes à l'élémentaire s'est accru sensiblement cette année grâce à l'application de la clause de la convention collective qui a autorisé "un instituteur de plus par 600 élèves qui reçoivent l'enseignement en langue seconde." Beaucoup de commissions scolaires non urbaines se sont prévalues de cette clause. Dans les petites commissions scolaires et dans les commissions scolaires moyennes qui couvrent un grand territoire, le ratio 1/600 est critiqué car il ne permet pas, eu égard à leurs problèmes particuliers d'organisation, de répondre à leurs besoins.

Un certain nombre de commissions scolaires émettent des réserves sur l'introduction de spécialistes à l'élémentaire pour différentes raisons: elles disent que la pédagogie à l'élémentaire privilégie l'enseignement de toutes les matières par un titulaire de classe et que l'introduction des spécialistes risque de changer l'esprit qui prévaut; elles reprochent à l'introduction de spécialistes le fait que leur utilisation rend les horaires plus rigides, que leur intervention est trop ponctuelle et dépourvue de souplesse d'action, et, de ce fait, qu'ils ne peuvent connaître et suivre adéquatement les enfants; par ailleurs, elles estiment que les spécialistes peuvent difficilement s'intégrer à l'équipe école puisqu'ils doivent, surtout dans les commissions scolaires où les écoles sont dispersées, se déplacer continuellement d'une école à l'autre.

Toutefois, elles reconnaissent que la très grande majorité des titulaires de classe ne maîtrisent pas assez l'anglais et n'ont pas assez de formation en didactique de la langue seconde; aussi, à leur avis, ces enseignants se sentent-ils mal à l'aise face à l'enseignement de cette matière, et développent-ils des attitudes négatives. Elles constatent, en outre que, dans les cas où ils enseignent l'anglais, langue seconde, certains titulaires ont l'impression d'être pénalisés par rapport à leurs collègues qui sont déchargés de cet enseignement par un spécialiste.

Elles admettent cependant que l'enseignement par spécialiste permet:

- de s'assurer que le temps d'enseignement alloué à l'anglais, langue seconde, soit rigoureusement respecté;
- d'affecter à cet enseignement des professeurs maîtrisant mieux la langue;
- d'assurer un encadrement plus efficace dans la mesure où les professeurs sont peu nombreux;
- d'assurer, somme toute, un enseignement de meilleur qualité, du moins sur le plan des techniques de l'enseignement de l'anglais, langue seconde.

1.3 Attentes:

Les personnes interviewées attendent généralement du Ministère qu'il procure les moyens nécessaires permettant d'assurer un enseignement par spécialistes dans toutes les écoles. Et, dans les commissions scolaires où les écoles sont dispersées, on attend du Ministère qu'il tienne compte, dans la définition de la tâche des spécialistes, des déplacements de ces derniers d'une école à l'autre.

2.0 Le recrutement:

2.1 Les critères de recrutement:

Dans l'ensemble des commissions scolaires visitées, il n'existe pas de critères formellement définis et stricts pour sélectionner les professeurs d'anglais, langue seconde.

A l'élémentaire, les critères de sélection généralement utilisés par ordre d'importance décroissante:

- une bonne connaissance de la langue anglaise;
- une bonne expérience pédagogique;
- être légalement qualifié;
- avoir des connaissances en didactique de la langue seconde;
- avoir une bonne approche pédagogique face à l'anglais;
- connaître le matériel pédagogique de base;
- être motivé à enseigner la langue anglaise;
- être du milieu;
- être disponible pour se déplacer;
- être prêt à se perfectionner;
- avoir une personnalité bien affirmée;
- être bilingue ou de langue maternelle anglaise;
- avoir une bonne aptitude au travail d'équipe.

En fait, seuls les trois premiers critères sont primordiaux bien qu'on pourrait dire que seuls les 2ième et 3ième critères sont appliqués. Dans la réalité, il faut bien reconnaître que ne sont recrutées que les personnes disponibles parce que, dans le bassin de population, le recrutement est inexistant ou parce que la diminution de la clientèle scolaire libère des professeurs qui sont alors affectés à l'enseignement de l'anglais, langue seconde.

Au secondaire, les principaux critères de recrutement appliqués sont les suivants:

- avoir une bonne maîtrise de l'anglais parlé et écrit;
- être légalement qualifié;
- avoir des connaissances en didactique de la langue seconde.

Toutefois, de nombreuses commissions scolaires font face à une diminution de leur clientèle et, par le jeu des "affectations interchamps" négociées localement, elles sont souvent obligées d'affecter le personnel en place non nécessairement préparé à enseigner la langue seconde.

D'une manière générale, le recrutement est effectué à partir d'une entrevue avec chacun des candidats par les services du personnel des commissions scolaires et parfois par les conseillers pédagogiques en anglais, langue seconde.

2.2 Les problèmes de recrutement:

La plupart des commissions scolaires visitées sont préoccupées par la difficulté de recruter des enseignants qualifiés.

Les régions éloignées éprouvent de grandes difficultés à trouver du personnel compétent sur place et ont peu de moyens pour attirer le personnel compétent disponible dans les grands centres urbains. A l'élémentaire, ce recrutement est d'autant plus difficile que, parfois, les conditions de travail offertes, notamment le fait d'avoir de longues distances à parcourir entre les écoles et d'être responsable d'un grand nombre de classes, rebutent quelque peu le postulant et le découragent très vite, ce qui accentue la mobilité du personnel.

Deux commissions scolaires locales ont eu l'opportunité d'engager des anglophones venant apprendre le français au Québec, mais, comme ceux-ci n'étaient pas légalement qualifiés, elles n'ont pu les engager qu'en votant des budgets dits "inadmissibles".

Dans les grands centres urbains, et particulièrement dans les grandes commissions scolaires, le recrutement de personnel qualifié est fortement handicapé par le nombre de plus en plus important de professeurs en surnombre occasionné par la diminution de la clientèle scolaire.

3.0 Le perfectionnement des enseignants:

L'ensemble des personnes interviewées jugent compétent le personnel en place, tant au niveau élémentaire qu'au niveau secondaire. Toutefois, elles sont unanimes à dire qu'un impérieux besoin de perfectionnement se manifeste. Leur jugement est motivé par le fait que leurs enseignants se montrent consciencieux et, notamment à l'élémentaire, établissent de bonnes relations avec les enfants; néanmoins, le manque de maîtrise de l'anglais, particulièrement à l'élémentaire, et l'insuffisance du niveau de connaissance en didactique de la langue seconde suscitent de grands besoins de perfectionnement.

Les modalités de perfectionnement qui existent dans les commissions sont de trois types: le perfectionnement individuel, le perfectionnement interne des commissions scolaires et le perfectionnement offert par le plan de développement de l'enseignement des langues.

3.1 Le perfectionnement individuel:

Il n'a pas été possible dans le cadre des entrevues d'obtenir des renseignements, mêmes approximatifs, sur le nombre de professeurs inscrits à titre individuel dans un programme universitaire et bénéficiant de bourses de leurs commissions scolaires. Il est à noter cependant que les 2/3 des commissions scolaires disent avoir encouragé ce type de perfectionnement mais sont privilégiés les professeurs qui demeurent à proximité des centres de formation.

3.2 Le perfectionnement interne dans les commissions scolaires:

Le perfectionnement interne des commissions scolaires se réalise surtout dans le cadre des journées pédagogiques où l'on étudie les problèmes relatifs à l'enseignement de l'anglais, langue seconde, en particulier, ceux posés par le manque de matériel pédagogique d'appoint.

Toutefois, une commission scolaire offre des cours d'anglais aux professeurs qui le désirent et a organisé un stage d'une semaine en début d'année scolaire à l'intention des professeurs nouvellement recrutés. Ce stage porte sur le matériel pédagogique utilisé et fournit un ensemble de conseils pratiques aux professeurs.

3.3 Le perfectionnement offert par le Plan de développement de l'enseignement des langues (Plan DEL):

3.3.1 Description de la situation:

Le Plan de développement de l'enseignement des langues offre un programme de perfectionnement à temps partiel et un programme intensif (1). Ce plan a été largement utilisé par les commissions scolaires puisque les 2/3 des commissions scolaires visitées en ont fait profiter leurs professeurs, les autres commissions scolaires n'ayant pu le faire pour des raisons d'éloignement.

---

(1) Cf. Le Bulletin officiel du ministère de l'Education d'Avril 1973, supplément no 21.

Le nombre de professeurs ayant participé au programme à temps partiel (anglais, langue seconde) dans la province est le suivant:

Niveau / Année	Elémentaire	Secondaire	E/S
1974–75	95		
1975–76	79	67	8
1976–77	32	103	12
Total	206	170	20
Grand Total	396		

Le nombre de professeurs ayant participé au programme intensif (anglais, langue seconde) dans la province est le suivant:

Niveau / Année	Elémentaire	Secondaire
1973–74	210	
1974–75	185	
1975–76	135	117
1976–77	71	179
Total	601	291
Grand Total	892	

3.3.2 Commentaires:

Les commissions scolaires ont généralement essayé de profiter au maximum des opportunités offertes par le Plan de développement de l'enseignement des langues et les interviewés nous ont généralement dit qu'à l'élémentaire la plupart des professeurs "recyclables" en ont profité. Toutefois, les besoins ne semblent pas satisfaits et la majorité des commissions scolaires souhaitent que le Plan de développement de l'enseignement des langues continue. Ce plan devrait cependant être modifié en tenant compte des jugements que l'on a portés sur lui, des problèmes qu'il a posés et de sa rentabilité.

a) Les jugements portés sur le Plan de développement de l'enseignement des langues.

Généralement, les commissions scolaires pensent que les professeurs qui ont participé au Plan de développement de l'enseignement des langues en ont été satisfaits. Les critiques qui ont cours portent principalement sur les deux points suivants:

- le stage intensif est trop concentré dans le temps;
- le plan n'a pas été assez planifié en consultation avec les commissions scolaires et celles-ci, se voyant offrir des opportunités qu'elles se sont employées à utiliser au maximum, n'ont pu en tirer le meilleur parti.

b) Les problèmes posés par le programme de perfectionnement intensif.

Le programme intensif a posé des problèmes de suppléance à certaines commissions scolaires.

Mais le problème majeur s'est posé à l'élémentaire et concernait l'accessibilité au programme intensif. En effet, plusieurs enseignants n'ont pu profiter de ce programme ou n'ont pas voulu le faire à cause:

- de leur éloignement des centres de formation;
- de leur manque de connaissance de base en anglais;
- de leurs contraintes familiales.

c) La rentabilité du Plan de développement de l'enseignement des langues.

Le Plan de développement de l'enseignement des langues a contribué à améliorer la qualité de l'enseignement donné par les professeurs qui y ont participé; mais l'utilisation que l'on a faite des professeurs recyclés pose un problème majeur: ceux-ci ont été généralement mal réutilisés par leur commission scolaire. De fait:

- des professeurs recyclés n'ont pas continué à enseigner l'anglais;
- de nombreux professeurs titulaires sont restés titulaires et, de ce fait, n'ont pas été utilisés au maximum de leur compétence, alors que se développaient des structures propices à cet effet, à savoir, l'ouverture de postes de spécialiste de rotation et de spécialiste;
- des professeurs, spécialistes avant leur recyclage, ne l'étaient plus à leur retour.

Un rapport à ce sujet d'une importante commission scolaire fait état des problèmes de cet ordre. Dans le chapitre concernant la réaffectation du personnel nous pouvons lire:

> "Contentons-nous de remarquer que l'utilisation maximum des professeurs ayant été à l'université à plein temps nous aurait permis de rejoindre . . . (en deux ans) toutes les classes de 5ième et 6ième". En fait, il appert:
>
> - que les professeurs qui étaient spécialistes avant d'aller au plan de développement de l'enseignement des langues n'étaient pas nécessairement réutilisés comme spécialistes à leur retour. Ce fut le cas pour 50% à 66% d'entre eux;
> - que 42% des professeurs qui sont allés au Plan de développement de l'enseignement des langues n'ont même pas été réutilisés comme le prévoyait la circulaire de la D.G.E.E.S. Adm. 76–21, datée du 22 février 1974 et toujours en vigueur qui précisait à l'article 5.1.3 sous le titre "modalités de participation" que "chaque commission scolaire qui compte participer à ce plan de perfectionnement doit prendre des dispositions pour que les professeurs acceptés puissent enseigner la langue seconde à au moins trois groupes dès la fin du cours universitaire de 5 mois".

3.4 Attentes:

Les attentes face au programme de perfectionnement sont nombreuses:

- Dans les commissions scolaires proches des universités agréées, on souhaite voir le programme de perfectionnement continuer; à l'élémentaire, même si un grand nombre de professeurs y ont participé, on juge les besoins encore très grands. Au secondaire, on estime que beaucoup de professeurs n'ont pu y participer.

- Dans les commissions scolaires éloignées des centres de formation, on souhaite voir le programme s'orienter dans le sens d'un perfectionnement dans le milieu lui-même. A ce sujet, on a souvent fait référence au mode de perfectionnement de Permafra.

- En général, on souhaite voir le programme s'orienter particulièrement sur l'étude des difficultés éprouvées dans la tâche d'enseignement comme telle et sur l'acquisition d'une meilleure maîtrise de la langue seconde.

- Enfin, on souhaite, dans l'éventualité d'une mise en place de nouveaux programmes de perfectionnement, qu'une consultation aussi large que possible soit menée dans les commissions scolaires afin d'éviter les difficultés et les erreurs qui ont suivi immédiatement l'implantation du Plan de développement de l'enseignement des langues.

CHAPITRE VI

LE SOUTIEN PEDAGOGIQUE

1.0 L'aspect humain:

1.1 L'encadrement:

Presque toutes les commissions scolaires visitées se sont dotées des services d'un conseiller pédagogique mais les services assurés varient selon la taille des commissions scolaires. Ainsi, la commission scolaire la plus importante s'est dotée des services de deux coordonnateurs en anglais et d'une équipe d'animateurs à l'élémentaire. Par contre, dans les petites commissions scolaires, le conseiller pédagogique consacre à l'enseignement de l'anglais, langue seconde, 1/5 voire même 1/7 de son temps.

L'ensemble des commissions scolaires visitées attendent du Ministère la consolidation du poste de conseiller pédagogique qui est subordonné à la poursuite du plan de développement de l'enseignement des langues. Dans les moyennes et petites commissions scolaires, on voudrait que le Ministère modifie son mode d'allocation des ressources financières pour ce poste de façon à assurer une qualité et un suivi minimum des services du conseiller pédagogique, quelle que soit la taille des commissions scolaires. Enfin, dans les régions éloignées, on attend du Ministère qu'il libère des ressources supplémentaires pour permettre aux conseillers pédagogiques de participer au perfectionnement et aux activités organisées dans le domaine de la didactique de l'anglais, langue seconde, dans les grands centres.

1.2 Les activités paralinguistiques:

Dans l'ensemble, cette opération du plan de développement de l'enseignement des langues est un succès dans la mesure où les commissions scolaires se sont efforcées d'utiliser au maximum les ressources financières dont elles disposaient à cet effet.

Les formules en sont très diverses: les commissions scolaires organisent des échanges inter-écoles, des compétitions sportives, des activités théâtrales, des classes vertes ou blanches, etc., et sont unanimes à reconnaître que, si les résultats sur le plan linguistique ne semblent pas tangibles, l'apport sur le plan de la motivation et de la sensibilisation culturelle leur apparaît extrêmement positif.

En règle générale, on espère voir se continuer ces activités et les commissions scolaires des régions éloignées attendent du Ministère qu'il tienne compte des coûts de transports prohibitifs auxquelles elles ont à faire face. Elles se voient, en effet, condamnées à diminuer considérablement le volume de ces activités et s'estiment pénalisées par rapport aux autres commissions scolaires.

1.3 La recherche et l'expérimentation:

La recherche et l'expérimentation est quasi inexistante en anglais, langue seconde. A l'élémentaire, une commission scolaire expérimente l'apprentissage de l'anglais, langue seconde, au moyen de centres d'écoute, une autre a fait une analyse "succinte" de l'influence de l'enseignement de l'anglais sur le français langue maternelle, une dernière évalue l'expérience de l'enseignement de l'anglais, langue seconde, dans une classe de 2e année.

La préoccupation la plus constante qui nous ait été formulée concerne le besoin d'expérimentation de matériel pédagogique d'appoint; mais les commissions scolaires n'ont pas les ressources financières et humaines nécessaires pour faire de la recherche et de l'expérimentation.

Au secondaire, une commission scolaire a créé et évalué du matériel pédagogique pour le professionnel court.

2.0 L'aspect matériel:

2.1 Le matériel pédagogique:

2.1.1 Le matériel pédagogique de base:

Ces dernières années, la plupart des commissions scolaires ont renouvelé ou sont en train de terminer le renouvellement du matériel pédagogique de base.

Ce matériel a été choisi par le conseiller pédagogique en collaboration ou non avec les enseignants. Dans les régions éloignées, l'aide des agents de développement pédagogique a souvent été déterminante pour faire le choix du matériel didactique, pour implanter ce dernier et, dans certains cas, pour l'expérimenter. En règle générale le rôle du conseiller pédagogique en la matière est déterminant pour le choix, l'implantation, l'expérimentation et la préparation des enseignants à l'utilisation du matériel.

A l'élémentaire les deux "méthodes" les plus utilisées sont:

- "Introducing English" (dans 50% des commissions scolaires)
- "Look listen and learn" (dans 40% des commissions scolaires)

On trouve cependant d'autres "méthodes" qui ont tendance à disparaître au profit des deux premières. Il s'agit notamment des "méthodes" Filteau Villeneuve", "Duval", "Welcome to English", et "Audiovisual English".

Nous voulons faire remarquer que très généralement le choix de "Look listen and learn" ou de "Introducing English" est fonction du statut (titulaire-spécialiste) du personnel enseignant. En effet, quand l'enseignement de l'anglais langue seconde est dispensé par des titulaires la "méthode" généralement privilégiée est "Introducing English" car on estime qu'elle est plus facilement utilisable par ce personnel. Par contre, quand ce sont des spécialistes qui enseignent, c'est généralement la méthode "Look listen and learn" qui est choisie.

En règle générale, les commissions scolaires estiment que le matériel pédagogique de base existe en quantité suffisante, voire très suffisante.

Au secondaire la "méthode" "Lado" est la plus utilisée (environ 75% des commissions scolaires visitées) et la nouvelle édition de cette "méthode" est de plus en plus implantée. L'utilisation des "méthodes" "English 900", "Modern American English", "New Horizon in English", "English this way", constituent des cas d'espèces.

Les commissions scolaires disent disposer suffisamment de matériel pédagogique de base; toutefois, un certain nombre (35%) disent en avoir en quantité plus ou moins suffisante.

2.1.2 Le matériel pédagogique d'appoint:

Un inventaire exhaustif du matériel pédagogique d'appoint n'a pu être réalisé dans le cadre de cette étude car ce matériel est très divers et la plupart du temps réalisé par les commissions scolaires elles-mêmes. Maintes fois les personnes interviewées ont estimé qu'il existait un grand besoin en ce domaine (1) et elles attendent du Ministère:

- qu'il leur fournisse une aide substantielle pour élaborer ce matériel, car les insuffisances de l'encadrement (temps d'engagement des conseillers pédagogiques) et le peu de ressources financières disponibles à ce budget ne permettent pas aux commissions scolaires de satisfaire seules ce besoin;

---

(1) Surtout dans les commissions scolaires où l'enseignement se donne par des spécialistes et où les périodes d'enseignement se sont allongées.

— qu'il crée un réseau d'information et d'échanges permettant aux commissions scolaires d'être au courant des dernières nouveautés, des réalisations d'autres commissions scolaires et de pouvoir échanger, entre commissions scolaires, les différents matériels expérimentés.

2.2 L'équipement audio-visuel:

Les subventions accordées dans le cadre du plan de développement de l'enseignement des langues au titre de l'achat de matériel audio-visuel a permis aux commissions scolaires locales, notamment, de se doter de l'équipement de base, à savoir, magnétophones, projecteurs, rétroprojecteurs, etc. Et même si cet équipement n'est pas toujours exclusivement réservé à l'anglais, les personnes interviewées estiment qu'elles disposent de ce matériel en quantité suffisante pour satisfaire les besoins actuels des utilisateurs.

2.3 Les locaux:

A l'élémentaire, peu de commissions scolaires disposent de locaux spécialisés réservés à l'anglais. Toutefois, de nombreux locaux, libres à la suite de la diminution de la clientèle scolaire, sont utilisés pour l'anglais et pour d'autres activités. En règle générale, les interviewés estiment que les locaux sont adéquats pour assurer cet enseignement.

Au secondaire, les locaux sont généralement réservés à l'anglais et sont jugés adéquats par les interviewés.

CONCLUSION:

La situation de l'enseignement de l'anglais, langue seconde, a évolué ces dernières années grâce à l'action très pragmatique et conjoncturelle de chaque commission scolaire pour résoudre les problèmes particuliers qui se posaient à elles. Cette action n'a pas encore pu résoudre les principaux problèmes de l'heure, à savoir:

- des objectifs qui ne sont pas assez précis et opérationnels,
- des programmes qui ne sont pas assez structurés, explicites et cohérents,
- des instruments de mesure et d'évaluation qui sont plus ou moins adaptés aux programmes et aux clientèles et dont la cohérence avec les objectifs de l'enseignement fait problème,
- un régime pédagogique qu'il faut repenser en fonction de la place que l'on veut accorder à l'anglais, langue seconde,
- un personnel enseignant dont la maîtrise de l'anglais n'est pas assez affirmée,
- un soutien pédagogique insuffisant pour répondre aux besoins actuels.

Ces problèmes généraux présentent une acuité différente selon les commissions scolaires mais ils font apparaître la nécessité, maintes fois rappelée par les interviewés, d'une planification globale du curriculum d'anglais, langue seconde, planification qui doit se faire avec les partenaires directement concernés, le ministère de l'Education, les commissions scolaires et les professeurs.

En effet, les commissions scolaires attendent du Ministère:

- qu'il définisse des objectifs minimaux, clairs, précis, opérationnels, que les commissions scolaires auront l'obligation d'atteindre et qu'elles pourront développer selon les besoins locaux particuliers;
- qu'il mette en place des programmes bien structurés et très explicites sur les options pédagogiques et méthodologiques qu'il veut préconiser;
- qu'il mette à la disposition des commissions scolaires une batterie d'instruments de mesure et d'évaluation conséquente et cohérente avec les objectifs opérationnels qui seront définis;

- qu'il donne à toutes les commissions scolaires le moyen d'assurer un enseignement de qualité de façon à ce que les objectifs minimaux soient atteints dans toute la province et que les commissions scolaires qui doivent répondre à des besoins plus grands, compte tenu de leur situation conjoncturelle propre, aient la possibilité de le faire;

- qu'il continue d'assurer un perfectionnement du personnel en place selon des modalités qui tiennent compte des particularités des commissions scolaires;

- qu'il assure un soutien pédagogique qui permette aux commissions scolaires de répondre à leurs besoins locaux particuliers.

- qu'il crée un réseau d'information et d'échange propre à la langue seconde.

Somme toute, les commissions scolaires veulent que la place de l'anglais, langue seconde, soit redéfinie compte tenu des besoins éducatifs que devrait satisfaire le système scolaire et, une fois ceci fait, que les mesures prises s'intègrent de façon cohérente dans une planification globale du curriculum d'anglais, langue seconde, planification qui devrait se faire avec les partenaires directement concernés.

DEUXIEME PARTIE

DESCRIPTION DE LA SITUATION

DE L'ENSEIGNEMENT DU FRANCAIS, LANGUE SECONDE

PRELIMINAIRES:

Le paysage de l'enseignement du français, langue seconde, s'est profondément transformé au cours des dix dernières années au Québec. Longtemps considéré comme une matière de second plan, le français, langue seconde, est aujourd'hui inscrit en tête des priorités dans la plupart des commissions scolaires dispensant l'enseignement en langue anglaise.

Les parents, il y a encore peu de temps, réservés, voire réticents à l'égard de la place accordée au français, langue seconde, dans les écoles, participent désormais dans plusieurs commissions scolaires à l'amélioration de l'enseignement du français. Sous leur impulsion, de nouvelles avenues se sont ouvertes dans l'organisation pédagogique de l'enseignement du français, langue seconde, au Québec.

La primauté du français, – d'autant plus affirmée par les différentes législations linguistiques, – étant admise par l'ensemble des personnes rencontrées, des mesures concrètes ont été prises pour en améliorer l'enseignement.

L'ampleur des moyens déployés a varié suivant la situation particulière de chacune des commissions scolaires, selon leur environnement linguistique, l'importance de leur clientèle, leur localisation géographique, leurs ressources financières. Ainsi, à titre d'exemple, les unes, agissant dans un milieu linguistique peu propice à l'utilisation par leurs élèves du français en dehors de l'école, ont implanté des programmes d'immersion augmentant considérablement le temps d'exposition à la langue française. Les autres, évoluant dans un milieu linguistique plus favorable, ont mis en place des programmes mieux accordés au niveau des connaissances de leurs élèves.

Dans le même temps, un effort sensible de recrutement de professeurs francophones s'est manifesté dans un grand nombre de commissions scolaires pendant que commençait à s'opérer le renouvellement d'un matériel didactique plus conforme aux orientations pédagogiques nouvelles de l'enseignement de la langue seconde.

Bénéficiant, à partir de 1973, des subventions allouées dans le cadre du Plan de Développement de l'Enseignement des langues, la majeure partie des commissions scolaires se sont dotées de personnel d'encadrement, notamment de conseillers pédagogiques; elles ont également pris les dispositions nécessaires pour permettre le perfectionnement d'une partie de leurs enseignants et se sont équipées abondamment en matériel audio-visuel adéquat.

Cet ensemble de mesures, s'il a grandement contribué à l'amélioration de l'enseignement du français, langue seconde, dans les écoles, demeure encore insuffisant, selon plusieurs interlocuteurs, face à l'évolution récente de la situation socio-linguistique et à la mutation concomitante du marché du travail au Québec.

De fait, l'enseignement du français, langue seconde, envisagé du point de vue des commissions scolaires, n'est à l'heure actuelle ni homogène ni exempt de sujets de préoccupation. Les chapitres subséquents tentent de rendre compte des divers types de situations rencontrées au niveau de chacun des paramètres de l'enseignement du français, langue seconde.

CHAPITRE I

LES OBJECTIFS

1.0 Situation observée:

1.1 A l'élémentaire:

Le tiers des commissions scolaires visitées n'ont pas défini d'objectifs en ce qui a trait à l'enseignement du français, langue seconde.

Le cinquième des commissions reprennent dans un document, programme ou guide pédagogique, les objectifs du programme-cadre.

Le reste des commissions scolaires, soit un peu plus du tiers, poursuivent des objectifs tacitement reconnus parmi les responsables de l'enseignement du français, langue seconde, mais non inscrits dans un document pertinent. Amenées à exprimer leurs objectifs, les personnes interviewées les ont formulés comme suit:

- "que l'élève soit capable de dialoguer dans une situation normale; qu'il développe une attitude favorable au français."
- "comprendre un francophone et parler suffisamment pour communiquer avec lui; lire en comprenant et écrire en utilisant des structures proprement françaises."
- "rendre les élèves capables de communiquer en français."
- "préparer les étudiants pour le secondaire."
- "sensibiliser les élèves à la grammaire et à l'orthographe."

1.2 Au secondaire:

- La moitié des commissions scolaires visitées n'ont pas défini d'objectifs en français, langue seconde, sinon ceux de préparer leurs élèves aux examens terminaux du secondaire IV et V.
- Une commission scolaire a établi des objectifs de comportement pour le secondaire I et II inspirés des programmes par objectifs établis par la Direction générale de l'enseignement aux adultes. Une seconde commission scolaire les a établis, pour l'année terminale des élèves de la voie allégée.

Dans les autres commissions scolaires, les différents interlocuteurs ont énoncé leurs objectifs comme suit:

- "que les élèves puissent communiquer facilement en français à leur niveau intellectuel, économique et social."
- "communiquer en français: pouvoir lire et écrire pour continuer le CEGEP en français."
- "rendre l'étudiant capable de s'exprimer adéquatement à l'oral et à l'écrit."
- "que les élèves puissent satisfaire aux exigences de la loi 250 sur les professions; qu'ils puissent vivre dans la langue officielle tout en gardant leur qualité d'anglophone."

2.0 Analyse:

De l'examen des faits, il ressort que la quasi totalité des commissions scolaires n'ont pas défini spécifiquement leurs objectifs; lorsqu'ils ont été exprimés, ces derniers procèdent de formulations diverses; et il faut voir dans ces formulations des tentatives d'interprétation ou d'actualisation d'objectifs fixés par d'autres que les intéressés eux-mêmes, notamment par le ministère de l'Education. De l'avis de plusieurs interlocuteurs, les objectifs de l'enseignement du français, langue seconde, ont été assignés sans prendre en considération les besoins et les moyens très variés des différentes commissions scolaires.

La loi 22 (art. 44) et implicitement la loi 101 font obligation aux commissions scolaires "d'assurer la connaissance de la langue française, parlée et écrite, aux élèves qui reçoivent l'enseignement en langue anglaise."

Aucun règlement ou autre document officiel, ne précisent ce qu'il faut entendre par "connaissance de la langue française." Si l'on interprète correctement l'esprit du législateur, le niveau de connaissance requis doit permettre à l'élève fréquentant l'école anglophone, au terme de sa scolarité, de s'insérer dans la vie professionnelle et, partant, dans la vie culturelle et sociale de la province, dans ses rapports avec les institutions, les collectivités et les personnes de langue française.

Antérieurement aux récentes lois linguistiques, le programme-cadre de français, langue seconde, avait établi, pour la fin du secondaire, des objectifs qui s'inscrivent, quoiqu'avec moins de vigueur, dans la même ligne de pensée que ces dernières: On peut lire: "Notre but premier est de permettre à nos étudiants d'acquérir une bonne connaissance du français et, essentiellement, une maîtrise de la langue qui leur permette de participer pleinement à la vie professionnelle, sociale et culturelle du pays." (1)

---

(1) Traduction, "Core programme in French as a second language," DGEES, document 163-410A, p. 14, 1971.

Les rédacteurs du programme-cadre explicitent leurs objectifs de la manière suivante:

- Savoir écouter: Compréhension d'une variété d'accents de différents niveaux de langues, de différentes situations d'écoute.

- Savoir parler: Facilité d'élocution dans la discussion de sujets se rapportant à la vie quotidienne ou à des problèmes d'actualité.

- Savoir lire: Aptitude à lire la presse quotidienne, des textes techniques et scientifiques, sans toutefois exclure les sélections littéraires.

- Savoir écrire: Expression écrite appropriée aux besoins présents et futurs de l'étudiant (1).

Qu'il s'agisse des textes législatifs ou du programme-cadre, si tous s'accordent à reconnaître la légitimité des objectifs énoncés, tous rejettent également, au plan pédagogique, leur caractère imprécis et non opérationnel.

3.0 Attentes:

Si imprécis soient-ils, les objectifs assignés à l'enseignement du français, langue seconde, demeurent ambitieux et conduisent, par recoupement des opinions, à poser un certain nombre de questions de fond dont les réponses satisferaient les attentes des commissions scolaires pour ce qui est des objectifs:

- N'est-ce pas aux pouvoirs publics, au ministère de l'Education en particulier, à partir des résultats connus de la recherche théorique et expérimentale, de clarifier les objectifs, de les préciser et de les énoncer en termes pédagogiques?

- Corollairement, n'est-ce pas au ministère de l'Education de fournir les instruments ainsi que l'aide technique et pédagogique nécessaires qui permettraient d'opérationnaliser les objectifs et de mesurer leur degré d'atteinte à chacun des niveaux de la scolarité?

- N'appartient-il pas au ministère de l'Education d'établir un niveau-seuil de connaissance, objectif minimal, que tous devraient atteindre pour répondre à la volonté du législateur ou tout au moins aux exigences du marché du travail en devenir?

---

(1) Ibid., p. 7.

- A partir du moment où des objectifs communs, même minimaux, sont fixés à l'ensemble de la population scolaire, n'y a-t-il pas lieu de prévoir une variété de moyens et une diversification des régimes pédagogiques pour tenir compte de l'environnement linguistique, culturel, économique et social, dans lequel évolue chacune des populations scolaires?

- N'y a-t-il pas antinomie entre des objectifs pré-déterminés qui répondent à une volonté collective et l'adaptation pédagogique aux besoins des élèves, selon leurs aptitudes intellectuelles et les conditions de leur milieu? Autrement dit, les objectifs minimaux s'imposent-ils également aux élèves inadaptés ou en difficulté d'apprentissage?

- Enfin, fournira-t-on à toutes les commissions scolaires, sans égard à l'importance de leur clientèle, les m[illegible]s qui leur permettraient de mobiliser les ressources humaines, matérielles et financières, adaptées aux objectifs assignés?

CHAPITRE II

LES PROGRAMMES

En matière de programme, la situation dans le domaine de l'enseignement du français, langue seconde, est relativement variée et mérite au préalable un effort de clarification.

1.0 Essai de clarification:

Il est apparu, au cours de l'enquête, que le concept de programme pouvait recouvrir, d'un interlocuteur à l'autre voire chez le même interlocuteur, des réalités diverses. Le terme "programme" a en effet été indifféremment employé pour référer à la présentation matérielle, à l'organisation du contenu et à la conformité du contenu aux dispositions des programmes-cadres.

1.1 Le "programme" référant à la présentation matérielle:

Sous cet aspect, pour plusieurs, l'existence du programme est subordonnée à celle d'un écrit. Autrement dit, le programme n'existe que si son contenu est matérialisé dans un document élaboré par la commission scolaire.

1.2 Le "programme" référant à l'organisation du contenu:

Sous cet aspect, le programme recouvre, selon les interlocuteurs, les deux acceptations suivantes:

- "l'ensemble de la matière enseignée au cours d'un cycle d'études que celle-ci soit ou non consignée dans un document". Il est appelé aussi, à plusieurs occasions, programme d'études.

- "un ensemble ordonné des apprentissages nécessaires pour atteindre un objectif." Dans cette deuxième acception, les informateurs ont fait référence à la notion de programme institutionnel tel que défini dans le document "Ecole milieu de vie, no 2" explicitant les dispositions du Règlement no 1. (1)

---

(1) La définition de programme institutionnel retenue est celle du document: "Ecole milieu de Vie" no 2, Elémentaire – Novembre 1975; elle se lit comme suit:

> "Un cadre pratique d'organisation des expériences d'apprentissage, qui précise les options pédagogiques de l'équipe-école, qui soit élaboré en termes d'objectifs plus ou moins généraux mais clairs, qui intègre les disciplines des programmes-cadres et ce, dans la forme d'un guide pour aider l'enseignant à planifier des choses à faire et à évaluer son action".

1.3 Le "programme" référant à la conformité du contenu aux programmes-cadres:

Dans cette acception, qui est généralisée, on oppose programmes avancés et programmes d'immersion à programme régulier, ce dernier étant conforme aux dispositions du programme-cadre et à celles des autres documents pertinents du ministère de l'Education.

C'est sous ce triple aspect de la notion de programme que sera entrepris l'examen de la situation, suivie des commentaires qui en découlent et des attentes des commissions scolaires en la matière.

2.0 Situation observée:

2.1 Les programmes selon la présentation matérielle:

A l'élémentaire, environ les deux tiers des commissions scolaires visitées ont élaboré au moins un document tenant lieu de programme. Sur le plan matériel, ces documents se présentent sous des formes variées: de la double feuille dactylographiée à un ensemble de livrets totalisant quelques centaines de pages. Dans la grande majorité des cas, ces documents concernent soit les programmes d'immersion, soit les programmes avancés. Une faible minorité de commissions scolaires seulement a rédigé un programme à l'intention des classes régulières.

Au secondaire la situation est analogue à celle de l'élémentaire.

2.2 Les programmes selon l'organisation du contenu:

2.2.1 Les programmes d'études:

Il va de soi que toutes les commissions scolaires ont un programme d'études tel que défini dans le paragraphe 1.2.1 soit: l'ensemble de la matière à couvrir pendant la scolarité de l'élève.

2.2.2 Les programmes institutionnels:

A l'élémentaire, une seule des commissions scolaires visitées a rédigé un programme institutionnel selon les caractéristiques décrites dans le document "Ecole, milieu de vie, no 2". Ce programme toutefois ne couvre que les deux premières années de l'élémentaire, avec pour schème de référence le programme-cadre de français, langue maternelle, ceci dans le but de satisfaire les besoins d'une clientèle particulière.

Au secondaire, une commission scolaire a établi un programme institutionnel qui couvre le secondaire 1 et 2, une seconde l'a établi pour les élèves de l'année terminale (voie allégée).

2.3 Les programmes selon la conformité du contenu aux programmes-cadres:

2.3.1 Les programmes réguliers:

A l'élémentaire, le contenu des méthodes ou des ensembles pédagogiques de français, langue seconde, constitue la base du programme. Plus précisément, on a opéré des choix parmi les différentes méthodes agréées par le ministère de l'Education auxquelles on a adjoint du matériel didactique d'appoint réalisé par les enseignants ou disponible dans le commerce. En pratique, le programme consiste à étaler le contenu des méthodes choisies à l'ensemble d'un cycle de la scolarité. Dans les quelques cas où un document a été rédigé par la commission scolaire, le programme identifie le matériel didactique et indique le contenu à couvrir à chacun des niveaux.

Au secondaire, la situation est plus difficile à cerner à partir de la commission scolaire. Les écoles y sont en effet plus autonomes et les programmes, divisés en trois voies, allégée, régulière et enrichie, sont élaborés par les chefs de groupe et les enseignants, du moins jusqu'au secondaire IV. Pour le secondaire V, le syllabus (1) du ministère de l'Education décrit assez précisément, pour chacune des voies, la matière à couvrir.

2.3.2 Les programmes avancés:

Ces programmes qui s'écartent du programme régulier ont été élaborés dans le but de servir une clientèle possédant déjà une maîtrise satisfaisante du français oral. Ces programmes constituent un moyen terme entre les programmes de français, langue maternelle, et ceux de langue seconde.

A l'élémentaire, les programmes avancés font une place plus importante à la lecture et à l'écrit, à la grammaire et à l'orthographe.

Au secondaire, ils poursuivent, pendant le premier cycle, la même démarche qu'à l'élémentaire pour devenir, en phase terminale, des cours d'initiation à la littérature, québécoise en particulier.

---

(1) "Syllabus for secondary V courses in French as a second language," doc. 16–3407A – 1974.

Toutefois, un faible nombre seulement, trois parmi les commissions scolaires visitées, ont formalisé et implanté méthodiquement ces programmes. Les autres commissions scolaires laissent aux enseignants le soin d'enrichir les programmes réguliers en fonction des besoins de leurs élèves.

2.3.3 Les programmes "d'immersion": (1)

Un peu plus du tiers des commissions scolaires visitées offrent aux élèves qui le désirent des programmes d'immersion. Ces programmes introduisent l'enseignement de différentes matières en français.

Autorisés à titre expérimental par le ministère de l'Education, ces programmes tendent à se généraliser dans les commissions scolaires administrant des écoles situées dans des régions à forte population anglophone. Deux des commissions scolaires visitées comptent offrir ces programmes à leurs élèves pour la première fois en 1977/1978.

Tant à l'élémentaire qu'au secondaire, le nombre de matières enseignées en français varie d'une commission scolaire à l'autre, voire dans une même commission.

3.0 Analyse:

La diversité des programmes de français, langue seconde, témoigne du souci notable, de la part de la majorité des commissions scolaires, de trouver, du moins dans une première phase, une réponse pragmatique aux besoins du moment et de combler les lacunes les plus importantes plutôt que d'établir une planification d'ensemble des curriculum de français, langue seconde, et de s'y conformer.

Ceci expliquerait d'une part, l'absence presque complète de programmes institutionnels (au sens du document "Ecole, milieu de vie, no 2") et, d'autre part, l'émergence ainsi que la multiplication de programmes d'immersion.

3.1 L'absence de programmes institutionnels:

Celle-ci trouve sa justification dans l'une ou l'autre des argumentations suivantes développées par plusieurs interlocuteurs.

---

(1) On trouvera en annexe (06) un relevé des différents programmes d'immersion autorisés par le ministère de l'Education pour l'année 1976-1977.

Dans son principe, le programme institutionnel se situe à un deuxième niveau de programmation dont le premier est constitué par le programme-cadre du ministère de l'Education. De l'avis de la plupart des personnes rencontrées, le programme-cadre est inadéquat: les objectifs y demeurent vagues, les approches pédagogiques n'y constituent que des énoncés de principe qui ne sont reliés ni à des objectifs clairement établis, ni à un contenu linguistique déterminé, ni à des instruments de mesure et d'évaluation cohérents.

Dans ces conditions, l'élaboration d'un programme institutionnel devient une opération extrêmement onéreuse tant du point de vue humain que des points de vue matériel et financier, surtout pour les petites commissions scolaires dont les ressources sont plus limitées.

Au demeurant, au moment de sa parution, le programme-cadre s'inscrivait dans un mouvement de réforme de la pédagogie des langues et déjà des manuels et ensembles pédagogiques, puisant aux mêmes principes linguistiques et psychologiques que ceux qui avaient inspiré les programmes-cadres, étaient disponibles sur le marché.

De fait, plutôt que d'entreprendre l'élaboration de programmes institutionnels, dont peu d'entre elles avaient les moyens, les commissions scolaires se sont engagées, depuis plus de cinq ans, dans un processus d'acquisition et d'implantation de matériel pédagogique nouveau, ce qui en soi constitue une opération d'envergure. Il faut noter toutefois que, dotées à présent d'un matériel pédagogique plus adéquat et plus diversifié, plusieurs commissions scolaires sentent le besoin d'élaborer un programme institutionnel et trois d'entre elles, notamment, ont institué des comités chargés de leur élaboration.

Avec le recul, et compte tenu de l'évolution socio-linguistique de la population du Québec, un programme institutionnel établi, du moins à l'élémentaire, dans les limites du régime pédagogique préconisé par le programme-cadre serait tout à fait inopérant. "Il ne sert à rien, a dit un des interlocuteurs, d'élaborer des programmes institutionnels, tant qu'on continuera à enseigner le français à raison de 20 à 30 minutes par jour".

Enfin, l'implantation de programmes institutionnels suppose que l'enseignement de la langue seconde soit dispensé par des enseignants ayant une formation solide en didactique de la langue seconde. Jusqu'à ces toutes dernières années, le français langue seconde était enseigné, à l'élémentaire, par une très grande majorité de titulaires de classe, dont la connaissance du français n'était pas toujours suffisante. Les dispositions des deux dernières conventions collectives ont permis d'augmenter le nombre de spécialistes, mais, malgré la mise en oeuvre du Plan de développement de l'enseignement des langues, tous n'ont pas reçu la formation requise et le nombre de titulaires qui continuent à enseigner le français, langue seconde, n'est pas négligeable.

3.2 "Programmes avancés" et "programmes d'immersion":

3.2.1 Origine:

Programmes avancés et programmes d'immersion sont nés des contraintes posées aux commissions scolaires par deux types de clientèles nettement différenciées.

Les premières, constituées d'élèves possédant une bonne maîtrise du français, voire francophones, ne pouvaient se satisfaire d'un enseignement du français nettement au-dessous de leurs capacités. Quelques commissions scolaires – dans certaines, ce type de clientèle s'élève à plus de 75%, – ont senti l'urgente nécessité d'élaborer des programmes adaptés aux besoins de cette catégorie d'élèves. Besoins dont l'écho s'est répercuté au ministère de l'Education qui termine en ce moment un "programme pour classes enrichies du secondaire I".

Aux secondes, du moins chez plusieurs parents, il a paru évident que le programme régulier de français, langue seconde, n'offrait pas de réponse satisfaisante, eu égard à l'affirmation du français au Québec et à la mutation escomptée du marché du travail. Aussi, des pressions se sont-elles exercées sur les commissions scolaires administrant des territoires à forte densité anglophone pour qu'elles mettent en place des programmes propres à doter les élèves d'une maîtrise satisfaisante du français parlé et écrit. Autorisés à titre expérimental, les programmes d'immersion, quoique toujours expérimentaux, se sont développés suivant des formules diverses. A l'exception d'une seule des commissions angloprotestantes visitées, toutes ont implanté des programmes d'immersion.

3.2.2 Incidences:

On ne peut guère parler d'incidences pour ce qui est des programmes avancés sinon celles de canaliser des énergies et des ressources financières pour mettre en place ces programmes et pour trouver un matériel pédagogique approprié. Ces programmes apportent une solution à des problèmes nettement identifiés dans certaines commissions scolaires.

En ce qui concerne les programmes d'immersion, mentionnons que, dans l'ensemble, les responsables sont satisfaits des résultats obtenus par leurs élèves. "Il ne fait aucun doute, lit-on dans un rapport récent d'une des commissions scolaires visitées, que les élèves inscrits dans les classes d'immersion, à quelque niveau que ce soit, ont acquis une plus grande compétence en compréhension, en expression et en lecture du français".

Toutefois, l'implantation de programmes d'immersion pose aux commissions scolaires des problèmes de divers ordres, énumérés ci-dessous, pour lesquels elles étudient actuellement les solutions les plus appropriées.

- Au plan organisationnel, la création de programmes d'immersion, dans les écoles où ils ont eu le plus de succès, a conduit une majorité d'élèves à opter pour ce type de programme. Il en est résulté que, dans plusieurs établissements scolaires, le nombre d'élèves inscrits aux programmes réguliers est insuffisant pour former un groupe d'âge homogène à un niveau donné, compte tenu du ratio maître/élève. Cela a conduit plusieurs écoles à former des classes cohabitées (niveau 1 et 2, ou 2 et 3 . . .) pour lesquels les titulaires de classe autant que les spécialistes ne sont pas préparés.

- Accueillant les élèves venant de diverses écoles avec des formations très différentes (programme régulier, immersion totale, immersion partielle...) il est difficile pour les écoles, au secondaire surtout, étant donné le nombre d'options offertes, de former des groupes d'élèves ayant une formation analogue. Il arrive alors que plusieurs élèves, ayant suivi des cours d'immersion, se retrouvent dans des classes régulières. Il faut toutefois admettre que, si le rythme d'accroissement des classes d'immersion à l'élémentaire se poursuit, ce problème est en passe de changer de nature, ce qui est le cas pour quelques commissions scolaires d'importance qui s'attachent à mettre en place des programmes de post-immersion.

- Sur le plan pédagogique, la création de classes d'immersion a posé en premier lieu le problème du choix d'un matériel pédagogique approprié à ce type d'enseignement. Les plus grandes commissions scolaires ont élaboré elles-mêmes une partie importante de ce matériel qu'elles ont complété avec du matériel didactique utilisé dans les commissions scolaires francophones. Les autres manquent encore de matériel pédagogique approprié bien que, dans quelques cas, elles utilisent en partie celui de grandes commissions. D'autre part, il a été signalé que les sommes engagées dans l'achat de matériel pédagogique, de livres de bibliothèque et autres documents audio-visuels en français, affectent l'enseignement en anglais dans la mesure où elles réduisent les dépenses budgétaires prévues à ce poste.

Enfin, une certaine inquiétude est exprimée dans le fait que les programmes d'immersion drainent les meilleurs élèves, les plus motivés, entraînant ainsi un appauvrissement des programmes de l'ensemble des matières du secteur régulier en anglais. Plus fondamentalement, certains craignent de voir se créer deux "classes" d'élèves, ceux fréquentant les cours d'immersion constituant, en quelque sorte, l'élite de la population scolaire.

- Sur le plan du personnel enseignant, la formation des professeurs des classes d'immersion demeure un sujet de préoccupation. D'autre part, l'accroissement du nombre de professeurs de classes d'immersion fait craindre aux syndicats locaux une menace à la sécurité d'emploi de leurs membres unilingues anglophones du fait du rétrécissement de la clientèle fréquentant les classes régulières. Ceci pose aux commissions scolaires le problème de la réaffectation du personnel en surnombre en même temps qu'elles appréhendent l'apparition d'un climat de tension entre professeurs francophones et anglophones, résultant de la situation.

4.0 Attentes:

De manière quasi unanime, les informateurs souhaitent une refonte complète de programmes-cadres.

On voudrait que ces programmes soit clairs, articulés autour d'objectifs précis, opérationnels et cohérents avec les moyens de mesures et d'évaluation. Toutefois, plusieurs responsables nous ont dit vouloir réserver à la commission scolaire le choix des moyens pour accomplir ces programmes. Si tant est que le ministère de l'Education entreprenne l'élaboration de nouveaux programmes, la plupart des interlocuteurs insistent pour qu'une large consultation soit effectuée auprès des commissions scolaires.

Par contre, on fait une mise en garde contre l'idée d'une élaboration de programmes, si parfaits soient-ils, qui s'inscriraient en dehors d'une politique d'ensemble de l'enseignement de la langue seconde. Celle-ci devrait prévoir une coordination entre les programmes et la mesure et l'évaluation, une révision du régime pédagogique, un assouplissement de normes maîtres/élèves, un développement de moyens de perfectionnement, une amélioration des services d'encadrement, enfin, une modification de modes d'allocation des ressources afin de permettre à toutes les commissions scolaires d'offrir des services égaux à tous les élèves.

CHAPITRE III

LA MESURE ET L'EVALUATION

1.0 Les instruments de mesure et d'évaluation des commissions scolaires:

1.1 A l'élémentaire:

La presque totalité des commissions scolaires laissent aux enseignants le soin d'évaluer leurs élèves. Généralement ceux-ci fabriquent des tests de rendement, pour une ou plusieurs unités de la méthode employée, ou utilisent ceux de la méthode lorsque celle-ci en contient. Une seule des commissions scolaires visitées a élaboré des tests de rendement pour chacun des niveaux de l'élémentaire, et la même possède un test de classement administré à la fin de l'élémentaire. Pour les élèves des classes d'immersion, certaines commissions scolaires possèdent des tests en mathématique et en français.

1.2 Au secondaire:

La situation est à peine différente de celle de l'élémentaire. Une commission scolaire dispose d'un test de classement pour le secondaire I, une seconde a établi des tests-diagnostics pour chacun des niveaux du secondaire et a également élaboré un questionnaire d'attitude. Une troisième semble avoir fait un effort particulier dans le domaine de la mesure et de l'évaluation: elle a établi et informatisé une batterie de vingt tests diagnostics et de rendements pour chacun des niveaux du secondaire; ces tests sont administrés 4 fois par année et permettent un classement quasi-continu des élèves.

1.3 Commentaires:

La carence de moyens de mesure et d'évaluation dans les commissions scolaires semble être le corollaire de la quasi-absence de programmes institutionnels. Il faut toutefois reconnaître que l'élaboration d'instruments de mesure constitue une tâche de longue haleine et demande des compétences spécialisées que les commissions scolaires n'ont pas toujours à leur disposition. Par ailleurs, les objectifs et le programme étant définis par le ministère de l'Education, c'est à ce dernier, nous ont fait remarquer certains, qu'il revient de les élaborer.

2.0 Les instruments de mesure et d'évaluation du ministère de l'Education:

2.1 A l'élémentaire:

Le ministère de l'Education fournit (sauf cette année) un test de mesure des apprentissages du français, langue seconde, à l'intention des élèves de 6e année. A l'exception de deux d'entre elles, toutes les commissions scolaires les ont régulièrement administrés.

2.2 Commentaires:

Si dans l'ensemble on s'accorde à dire que la qualité des tests s'est améliorée d'année en année, plusieurs s'étonnent qu'ils contiennent une partie écrite alors que l'écrit ne fait pas partie des objectifs de l'élémentaire. D'autre part, ces tests ne mesurent pas la qualité de l'expression orale.

Quelques interlocuteurs décèlent quelques faiblesses dans le contenu, notamment dans la partie mesurant la discrimination auditive. Sur le plan technique, certains déplorent la pauvreté des enregistrements. Mais les critiques les plus importantes portent sur les points suivants:

- **la date de l'administration:** les tests sont administrés à des dates différentes dans les commissions scolaires, parfois à trois mois d'intervalle, ce qui fausse l'évaluation institutionnelle.

- **l'arrivée tardive des résultats:** les résultats sont communiqués par le Ministère après la fin de l'année scolaire alors que le classement des élèves pour le secondaire est déjà terminé.

- **l'interprétation des résultats:** les résultats ne sont pas suffisamment détaillés ni explicités pour permettre de déceler les lacunes de l'enseignement.

Dans ces conditions les commissions scolaires font peu de cas des résultats des tests fournis par le ministère de l'Education – seulement un faible nombre les utilisant comme moyen de comparaison entre écoles – et en conséquence les considèrent comme inutiles. Une seule exception: dans une commission scolaire, un interlocuteur estime que ces tests constituent un instrument fiable pour le classement des élèves au secondaire.

2.3 Au secondaire:

Les tests préparés par le ministère de l'Education à l'intention des élèves du secondaire 2 et 4 n'ont pas été fournis aux commissions scolaires. L'administration de ces tests, qui devait être effectuée pour la première fois en 1975/76, a été retardée

en raison du climat régnant au moment de la négociation de la convention collective. Cette année, aucune raison n'a été fournie aux commissions scolaires. De fait, les seuls instruments de mesure et d'évaluation fournis par le ministère de l'Education sont les examens de secondaire IV et V.

2.4 Commentaires:

En ce qui a trait aux examens de secondaire IV et V, les opinions des informateurs sont relativement partagées. Les uns, les moins nombreux, sont satisfaits de la forme et du contenu des examens prévus par le ministere de l'Education. Les autres émettent des critiques à divers niveaux.

Quelques uns déplorent un manque de clarté dans les directives et les exemples. D'autres émettent des réserves sur la qualité des items. Mais les critiques les plus nombreuses portent sur:

- la différenciation des examens: plusieurs s'interrogent sur le degré de difficulté différenciant les examens de voie allégée (412–512), ceux de voie régulière (422–522) et ceux de voie enrichie (432–532), surtout dans leur partie "compréhension auditive". Certains considèrent la partie "compréhension auditive" de l'examen 512 plus difficile que celle de 522, et font la même remarque en comparant les examens de secondaire IV à ceux du secondaire V.

- l'adéquation des examens aux programmes: des critiques sévères ont été formulées à cet égard, particulièrement pour l'examen 512 qui ne correspond pas, selon plusieurs informateurs, au syllabus no 16–3407A du ministère de l'Education.

- la valeur créditée des examens: les examens, qu'ils soient de voie aliégée, régulière ou enrichie, confèrent à l'élève le même nombre d'unités de crédit. Dans ces conditions, les élèves choisissent les voies qui leur semblent les plus faciles. Par ailleurs, de plus en plus d'élèves des classes avancées ou d'immersion ont fini de passer leurs examens en secondaire III. Le Ministère n'offre pas d'examens, pour ces élèves, aux niveaux des secondaire IV et V. Ce qui ne va pas sans influer sur leur motivation.

- le nouvel examen oral de secondaire V: l'unanimité est faite pour remettre en question l'adéquation du contenu des examens avec les aptitudes qu'on veut mesurer; d'autre part, le mode d'administration extrêmement long et lourd pose d'importants problèmes d'organisation entraînant des frais supplémentaires dont on pourrait faire l'économie.

- le manque de consultation et l'arbitraire des décisions du ministère de l'Education: on a le sentiment assez généralisé que le ministère de l'Education prend ses décisions, en matière d'examens, en dehors de toute considération de la réalité vécue par les commissions scolaires. Chaque fois que des modifications sont apportées aux directives des examens, celles-ci sont communiquées si tard dans le courant de l'année scolaire qu'il devient difficile aux commissions scolaires de prendre les mesures pour s'y conformer et aux professeurs de préparer leurs élèves en conséquence. De plus, on se plaint du manque d'à propos de certaines décisions (examen oral) et du fait d'être mis devant le fait accompli sans aucune consultation préalable. Lorsqu'il y a consultation, nous ont dit certains, c'est après que la décision a été prise.

3.0 Attentes:

D'une manière générale on attend du ministère de l'Education qu'il fournisse une aide plus substantielle pour permettre aux commissions scolaires d'élaborer une variété d'instruments de mesure et d'évaluation ou que lui-même les tienne à la disposition des commissions scolaires.

Pour ce qui est des examens, les opinions sont également partagées entre ceux qui désirent voir maintenir une centralisation des examens au ministère de l'Education et ceux qui souhaitent que ces derniers soient décentralisés. Mais tous veulent voir une plus grande cohérence et une meilleure coordination entre les programmes et les examens.

CHAPITRE IV

LE REGIME PEDAGOGIQUE

1.0 L'année d'initiation:

1.1 Situation observée:

A l'exception d'une seule commission scolaire, l'enseignement du français débute en première année de l'élémentaire conformément aux dispositions de la directive 08–00–08 du Recueil des règles de gestion des commissions scolaires. Dans plusieurs d'entre elles, l'apprentissage du français commence en maternelle. La seule exception est le fait d'une petite commission scolaire éloignée dont la clientèle recevant l'enseignement en anglais est inférieure à vingt (20) élèves. Ici, l'enseignement du français, langue seconde, commence au 2e cycle de l'élémentaire compte tenu du fait que le milieu supplée amplement à l'absence d'enseignement formel, les élèves, par la force des choses, étant amenés à s'exprimer en français en dehors de la classe.

1.2 Commentaires:

L'année d'initiation, à savoir, la première année d'apprentissage, est jugée opportune par l'ensemble des informateurs rencontrés. Toutefois, si l'année d'initiation est quasi uniforme en ce qui concerne les programmes réguliers, tel n'est pas le cas pour ce qui est des programmes d'immersion où, d'une commission scolaire à l'autre et parfois dans la même commission scolaire, ces programmes sont implantés à partir de la maternelle, de la première année, de la quatrième année, de la cinquième, de la sixième ou du secondaire I. Cette situation tient au caractère expérimental de ce type de programme que les commissions scolaires ont mis en oeuvre selon leurs propres critères, influencés en cela par le débat général autour du choix de l'année optimale d'initiation à la langue seconde ainsi que de leurs propres contraintes organisationnelles.

2.0 Le temps alloué à l'enseignement du français, langue seconde:

2.1 A l'élémentaire:

Le temps alloué à l'enseignement du français, langue seconde, dans les différentes commissions scolaires visitées est relativement disparate. Les écarts d'une commission scolaire à l'autre, sont relativement importants et les extrêmes peuvent être considérables. Ils varient de 60 minutes à 240 minutes par semaine.

Le tableau ci-dessous fournit une répartition du temps alloué à l'enseignement du français dans les programmes réguliers à chacune des années de l'élémentaire.

Année \ Temps	Temps moyen (en min/sem.)	Temps minimum (en min/sem.)	Temps maximum (en min/sem.)
1ère année	116	60	200
2e année	112	60	200
3e année	119	60	240
4e année	134	72	240
5e année	135	72	240
6e année	137	72	240

2.2 Commentaires:

Une majorité de commissions scolaires, dont les deux plus importantes, considèrent le temps alloué à l'enseignement du français comme insuffisant. Par ailleurs, dans une proportion qui peut affecter jusqu'à 25% de la clientèle, le temps préconisé par la commission scolaire n'est pas toujours respecté dans les écoles à cause, en particulier, du nombre insuffisant de spécialistes, des contraintes relatives à la composition de la grille-horaire ainsi qu'à la dimension des écoles (écoles trop petites ou trop grandes) Par ailleurs, la brièveté des périodes amène les spécialistes à rencontrer un nombre trop élevé d'élèves, de 8 à 14 groupes par jour. On a également signalé que la réduction du régime pédagogique, négocié à la dernière convention collective, risque d'avoir de fâcheuses répercussions sur le temps d'enseignement alloué au français, langue seconde. Dans une commission scolaire en particulier, le temps sera diminué de 240 minutes à 150 minutes par semaine. On espère compenser cette réduction en introduisant l'enseignement d'autres matières en français. Il reste que toute augmentation du temps alloué au français langue seconde affecte celui accordé aux autres matières et pose aux commissions scolaires le problème du choix de leurs priorités de même que celui du déplacement ou de la reconversion du personnel affecté à certaines matières.

2.3 Au secondaire:

Le temps alloué à l'enseignement du français, langue seconde, est pratiquement uniforme dans toutes les commissions scolaires. A tous les niveaux, le français est enseigné à raison de 225 à 250 minutes par semaine. Pour ses classes de secondaire II, une commission scolaire a fixé à 400 minutes l'enseignement du français dans la majorité de ses écoles.

2.4 Commentaires:

Au secondaire, on estime suffisant le temps alloué à l'enseignement du français mais, de plus en plus, les écoles mettent en place l'enseignement d'autres matières en français.

2.5 Attentes:

Une proportion importante des interlocuteurs estime que le temps minimal alloué à l'enseignement du français à l'élémentaire devrait être fixé par voie de règlement. Toutefois, le ministère de l'Education devra en même temps fournir les moyens permettant que l'enseignement se déroule dans des conditions satisfaisantes, notamment en élargissant les normes maître/élèves.

3.0 Le nombre d'élèves par classe:

3.1 Situation observée:

Le nombre d'élèves par classe est régi par le ratio maître/élèves selon les modalités de la convention collective. La dernière convention fixe une limite maximale du nombre d'élèves par classe mais cette limite n'est pas toujours observée.

Dans les faits, la composition numérique des classes est disparate. Du fait de la création des classes de récupération, de la dispersion des écoles à l'élémentaire et de la diversité des options au secondaire – dont certaines exigent un nombre restreints d'élèves – les effectifs dans les classes varient considérablement; par exemple, de 8 à 39, pour le même niveau, dans une commission scolaire élémentaire, de 18 à 37 au secondaire.

3.2 Commentaires:

En règle générale, les responsables considèrent que l'application du ratio maître/élèves de la dernière convention a dans l'ensemble contribué à réduire le nombre d'élèves dans les classes et par conséquent dans celles de français, langue seconde. Beaucoup, toutefois, estiment que leur nombre est encore trop élevé eu égard aux exigences de l'enseignement de la langue seconde.

Dans un second ordre d'idée, l'application rigide du ratio maître/élèves, à cause de la tendance à la baisse de la clientèle scolaire, a conduit à instaurer dans nombre d'écoles des classes cohabitées (à niveaux multiples), ce qui amène les professeurs affectés à ces classes à repenser une pédagogie pour laquelle ils ne sont pas préparés. Certains informateurs ont rappelé que les professeurs alternent leurs programmes d'une année à l'autre, de sorte que certains élèves sautent un programme alors que d'autres suivent deux fois le même programme!

3.3 Attentes:

Les informateurs, dans leur ensemble, souhaiteraient une plus grande flexibilité des ratios maître/élèves pour tenir compte des besoins particuliers de chacune des commissions scolaires.

4.0 La liaison élémentaire-secondaire:

Dans plusieurs commissions scolaires dispensant l'enseignement du français, langue seconde, au niveau secondaire se posent des problèmes d'organisation pédagogique inhérents aux connaissances disparates des élèves qu'elles reçoivent, soit de commissions scolaires locales, soit de leurs propres écoles. De manière générale, le niveau moyen de connaissance des élèves est affecté par le temps d'enseignement du français, langue seconde – susceptible de varier d'une école à l'autre – ainsi que par la compétence des enseignants, selon que l'enseignement du français, langue seconde, est dispensé par un spécialiste ou par un titulaire de classe.

D'autre part, d'après les personnes rencontrées, les enseignants du secondaire ont une connaissance insuffisante des programmes, des méthodes et des contenus enseignés dans les différentes écoles élémentaires. Il s'en suit qu'aux premières années du secondaire les enseignants éprouvent beaucoup de difficultés à accorder leur enseignement au niveau de leurs élèves. Dans plusieurs cas, la solution la plus commode est de revenir à des notions de base qui normalement sont assimilées au cours des six années de l'élémentaire.

Ce type de problèmes a paru suffisamment important à deux des commissions scolaires visitées pour qu'elles s'attachent à y porter des solutions:

Dans un cas, des journées d'études et d'information ont été organisées, sur une base systématique, entre enseignants de l'élémentaire et du secondaire dans le but de coordonner l'action des uns et des autres.

Dans l'autre cas, un conseiller pédagogique, nommé à cet effet, s'est attaché exclusivement à étudier, pendant l'année 1975-76, les différents problèmes que posent la liaison entre l'élémentaire et le secondaire pour ce qui est du français, langue seconde, et à préconiser les mesures à prendre.

Il reste toutefois que, dans la majorité des commissions scolaires, la coordination entre l'enseignement du français, langue seconde, à l'élémentaire et au secondaire n'a pas encore trouvé de solution satisfaisante.

CHAPITRE V

LE PERSONNEL ENSEIGNANT

1.0 Les responsables de l'enseignement du français, langue seconde:

1.1 Situation observée:

1.1.1 A l'élémentaire:

L'enseignement du français, langue seconde, est confié soit à des spécialistes, soit à des spécialistes de rotation, soit à des titulaires. Cette année, les dispositions pertinentes de la nouvelle convention collective prévoyant le recrutement d'un spécialiste pour 600 élèves, ont permis d'augmenter substantiellement le nombre de ces derniers dans les commissions scolaires catholiques; dans la majorité d'entre elles, en particulier les petites commissions scolaires des régions éloignées, l'enseignement du français est uniquement dispensé par des spécialistes. Dans les commissions scolaires protestantes, la convention collective n'est applicable qu'à partir de 1977-78. On trouve dans ces commissions scolaires un nombre relativement important de titulaires et de spécialistes de rotation responsables de l'enseignement du français, langue seconde. Mais la situation est susceptible d'être profondément modifiée à partir de septembre 1977.

1.1.2 Au secondaire:

L'enseignement est confié presque uniquement à des spécialistes. Exceptionnellement, on trouve quelques généralistes qui enseignent, en plus du français, une ou deux autres matières.

1.1.3 Dans les classes d'immersion:

Le titulaire enseigne l'ensemble des matières en français.

1.2 Commentaires:

Bien que certains émettent des réserves sur l'enseignement du français confié à des spécialistes dont ils trouvent les interventions trop ponctuelles et dépourvues de la souplesse d'action dont peut se prévaloir le titulaire de classe, dans l'ensemble, les personnes interviewées souhaitent qu'un enseignement du français, dispensé par des spécialistes, soit généralisé à tous les niveaux de l'élémentaire. Les raisons suivantes, tour à tour évoquées, militent en faveur de cette option:

- les titulaires de classe, dans leur très grande majorité, maîtrisent très difficilement le français et n'ont aucune formation en didactique de la langue seconde. Plus ou moins forcés d'enseigner le français, ils finissent par développer une attitude négative à l'égard d'une matière vis à vis de laquelle ils se sentent mal à l'aise. Dans les cas où ils sont capables de l'enseigner, certains titulaires ont l'impression d'être pénalisés par rapport à leurs collègues déchargés de l'enseignement du français par un spécialiste.

- plus positivement l'enseignement par spécialiste permet:

  . d'affecter à l'enseignement du français des professeurs possédant une bonne maîtrise de la langue, quoique des exceptions existent encore;

  . de s'assurer que le temps alloué au français soit rigoureusement respecté, ce qui n'est pas le cas lorsqu'il s'agit de titulaire;

  . d'assurer un encadrement plus efficace dans la mesure où le conseiller pédagogique a affaire à un nombre de professeurs nettement plus restreint;

  . d'assurer une meilleure coordination des programmes;

  . d'organiser des journées pédagogiques à l'intention exclusive des spécialistes de français;

  . de faciliter la circulation de l'information pour tout ce qui a trait au français, langue seconde;

  . de faciliter la mise à jour des connaissances des professeurs de français.

1.3 Attentes:

De manière quasi unanime, les responsables rencontrés attendent du ministère de l'Education qu'il rende admissible le recrutement de professeurs hors normes afin de généraliser l'enseignement du français par des spécialistes et d'augmenter le temps alloué à l'enseignement de la langue seconde.

Dans les commissions scolaires administrant des écoles disséminées sur une grande superficie, on souhaiterait que la norme tienne compte de ce facteur et contribue à une réduction substantielle des déplacements du spécialiste.

2.0 Le recrutement:

2.1 Critères du recrutement:

Dans l'ensemble des commissions scolaires visitées, il n'existe pratiquement pas de critères formellement établis pour le recrutement des professeurs de langue seconde. D'une manière générale, le recrutement est effectué à partir d'une entrevue de chacun des candidats avec les membres compétents des services du personnel de la commission scolaire en présence ou non, selon les commissions scolaires, du coordonnateur et du conseiller pédagogique en langue seconde. Les conseillers pédagogiques, écartés de la procédure de recrutement ont, à cet égard, émis le voeu de pouvoir y participer à titre consultatif. Dans quelques cas, très limités, le recrutement est laissé à l'initiative des principaux d'école.

Parmi ceux qui leur paraissaient les plus importants, les interlocuteurs ont fourni, par ordre de fréquence, les critères de recrutement suivants:

- la maîtrise du français parlé et écrit,
- la formation en didactique de la langue seconde,
- l'expérience de l'enseignement,
- la relation avec l'enfant, surtout à l'élémentaire où ce critère prime sur la formation en didactique,
- le bilinguisme: à compétence égale ou légèrement inférieure, la préférence est en général donnée au candidat bilingue,
- la capacité de se faire respecter,
- le dynamisme, la créativité, surtout à l'élémentaire,
- la flexibilité,
- la possibilité de se déplacer, particulièrement dans les commissions scolaires où les écoles sont dispersées sur un grand territoire,
- l'intérêt pour les activités para-scolaires,
- la capacité à créer de bonnes relations avec les collègues.

2.2 Les problèmes de recrutement:

Un grand nombre de responsables s'est dit préoccupé par les difficultés rencontrées à recruter des enseignants qualifiés et formés à la didactique des langues secondes.

Dans les régions éloignées, l'absence de centres de formation exclut le recrutement sur place d'enseignants formés en didactique de la langue seconde. Quelques commissions scolaires ont engagé du personnel non-légalement qualifié dont elles se départissent annuellement. Ceux parmi les meilleurs qu'elles voudraient garder à leur emploi n'ont pas le temps matériel de se conformer à la disposition suivante de la directive du ministère de l'Education relative à "l'éligibilité à une autorisation provisoire d'enseigner": "être inscrit à un programme approuvé de formation des maîtres préparant à l'enseignement de la langue seconde et avoir réussi un cours ou trois (3) crédits dudit programme". Par ailleurs, le recrutement de diplômés dans les grands centres se heurte à la très faible mobilité de ceux qui y résident.

Dans les grands centres, le recrutement de personnel qualifié est fortement handicapé, particulièrement dans les grandes commissions scolaires, par l'accroissement de professeurs en surnombre causé par la diminution accentuée de la clientèle scolaire. De fait, et surtout à l'élémentaire, quelques commissions scolaires confient, à titre de spécialiste, l'enseignement du français à des titulaires qui n'y sont aucunement préparés. D'autre part,certains titulaires refusent d'être affectés dans une autre école à titre de spécialistes alors qu'ils ont suivi les cours de perfectionnement offerts par le Plan de développement de l'enseignement des langues.

3.0 Le perfectionnement des enseignants:

Bien que l'ensemble des interlocuteurs jugent compétents, exception faite de la plupart des titulaires de classe à l'élémentaire, les professeurs affectés à l'enseignement du français,langue seconde, ils s'accordent tous à considérer que la majorité d'entre ces derniers ont un impérieux besoin de se perfectionner. Ce jugement, apparemment paradoxal, s'explique par l'opinion suivante de plusieurs responsables: "Dans l'ensemble les professeurs sont consciencieux, ils font du bon travail, ils ont de bonnes relations avec leurs élèves, ils suivent assez rigoureusement le programme, mais ils n'ont pas de formation en didactique des langues; ils ne peuvent se tenir au courant des développements en la matière, et, par conséquent, leur enseignement en souffre ou finira par en souffrir".

En matière de perfectionnement il y a lieu de distinguer entre le perfectionnement individuel, le perfectionnement interne dans les commissions scolaires et le perfectionnement offert par le Plan de développement de l'enseignement des langues.

3.1 Le perfectionnement individuel:

Il n'a pas été possible dans le cadre des entrevues d'obtenir des renseignements, même approximatifs, sur le nombre de professeurs inscrits, à titre individuel, dans un programme universitaire de formation à la didactique d'une langue seconde. Il faut toutefois noter qu'une commission scolaire a lié contractuellement la permanence du poste de professeurs de français à l'inscription à un programme universitaire de formation en vue de l'obtention du diplôme pertinent.

3.2 Le perfectionnement interne dans les commissions scolaires:

Parmi les commissions scolaires visitées, deux d'entre elles, les plus importantes, ont mis en place un programme de perfectionnement permanent à l'intention de leurs professeurs de langue seconde.

Il s'agit, dans un cas, de stages et de cours dispensés par les conseillers pédagogiques de la commission scolaire variant de deux jours à trois semaines, portant sur la méthodologie et l'utilisation du matériel didactique de base implanté dans la commission scolaire. De plus, des cours de didactique de la langue seconde ont été mis sur pied avec le concours des universités à l'intention des professeurs de la commission scolaire.

Dans l'autre cas, il s'agit de stages d'une semaine organisés en début d'année scolaire à l'intention des professeurs nouvellement recrutés, portant également sur l'utilisation du matériel pédagogique et fournissant un ensemble de conseils pratiques aux professeurs concernés.

Une commission scolaire, parmi celles visitées, organise des stages à l'intention des professeurs des classes d'immersion.

Il faut signaler aussi que les conseillers pédagogiques d'une région, dont l'action a été coordonnée par l'agent de développement pédagogique responsable, ont réussi à mettre en place un programme de formation/perfectionnement offert par l'université desservant la région.

Dans les autres commissions scolaires, le perfectionnement s'inscrit dans le cadre de "la mise à jour" lors des journées pédagogiques; le perfectionnement est pris en charge le plus souvent par le conseiller pédagogique, avec le concours occasionnel de personnes ressources (agent de développement pédagogique, conseiller pédagogique d'autres commissions scolaires, professeurs d'université.)

3.3 Le perfectionnement offert par le Plan de développement de l'enseignement des langues:

Le Plan de Développement, dans son aspect relatif au perfectionnement de maîtres en exercice, offre deux programmes de perfectionnement, l'un à temps partiel, l'autre intensif, organisés par deux universités à Montréal.

3.3.1 Le programme à temps partiel:

Le programme à temps partiel constitue une version modifiée du programme échange (Plan B) originellement mis en place. On trouvera en annexe (05) un rapport d'agent de développement pédagogique sur les raisons de l'échec du programme originel. Pour ce qui est de programme à temps partiel actuel, son succès demeure très relatif ainsi que l'indique le tableau des inscriptions ci-dessous.

Nombre total de professeurs de la Province ayant participé au programme à temps partiel (français, langue seconde)

Niveau / Année	Elémentaire	Secondaire	Total
1974/75			
1975/76	21	1	22
1976/77	17	3	20
TOTAL	38	4	42

La faible participation au programme à temps partiel, s'explique par les arguments suivants:

- comparé au programme intensif, le programme à temps partiel ne prévoit pas la libération des professeurs de leur charge de travail;
- la durée des études de 3 ans menant à la certification est jugée trop longue et, apparemment, l'allocation monétaire qui y est associée ne constitue pas un élément de motivation suffisant;
- le programme à temps partiel est pratiquement inaccessible à ceux des régions éloignées des grands centres.

En bref, le programme à temps partiel présente beaucoup moins d'attrait que le programme intensif et, en très grande majorité, les professeurs ont opté pour ce dernier.

3.3.2 Le programme intensif:

Le programme intensif prévoit la libération des professeurs pour fins de perfectionnement, pendant une session de cinq mois dans le courant de l'année scolaire complétée par une session d'été de 6 semaines. Le programme est sanctionné en fin d'études par l'obtention d'un certificat de compétence équivalent à une année de scolarité. Ces avantages expliquent que les inscriptions à ce programme aient été plus nombreuses qu'à celui à temps partiel.

Nombre total de professeurs de la Province ayant participé au programme intensif (français, langue seconde)

Niveau / Année	Elémentaire	Secondaire	Total
1973/74	107	–	107
1974/75	77	–	77
1975/76	25	53	78
1976/77	18	60	78
TOTAL	227	113	340

3.3.3 Commentaires:

. Prévu exclusivement pour les enseignants de l'élémentaire, le programme intensif a été progressivement ouvert aux enseignants du secondaire, faute pour les universités de recruter les effectifs suffisants permettant la tenue des sessions de cours. Après une première année d'application, les universités se sont aperçues que nombre de candidats ne possédaient

qu'une maîtrise relative du français et qu'en conséquence ces derniers pouvaient difficilement suivre les cours au programme. Aussi, des critères plus rigoureux de connaissance du français ont-ils été établis, ce qui a considérablement restreint le nombre des candidats admissibles. Il n'en demeure pas moins que plusieurs des candidats refusés continuent à enseigner le français sans que leur compétence en soit pour autant améliorée!

- Concentré à Montréal le programme intensif a pratiquement exclu tous ceux qui, dans les régions éloignées, refusaient de quitter leurs familles pendant une période prolongée.

- Sur le plan organisationnel, le programme intensif a posé aux commissions scolaires des problèmes de suppléance qu'elles ont en partie résolu en faisant alterner, par paire, la participation des candidats au perfectionnement.

- A leur retour, les enseignants perfectionnés n'ont pas toujours été utilisés avec toute l'efficacité voulue. On a signalé le cas de plusieurs professeurs, titulaires en particulier qui, à cause de l'application du ratio maître/élèves, n'enseignaient le français que dans leur classe ou ne l'enseignaient plus du tout. Dans certains cas, quelques enseignants ont refusé de quitter leur école d'origine pour être affectés dans une école où ils auraient pu agir en tant que spécialiste ou spécialiste de rotation.

3.4 Attentes:

Après une première année d'hésitation qui a suscité de nombreuses critiques, le programme intensif de perfectionnement des langues a procuré d'après les personnes interviewées, un haut niveau de satisfaction chez la plupart des participants. Et les interlocuteurs souhaitent:

- la poursuite du programme intensif, après la fin du Plan de développement de l'enseignement des langues, surtout pour les enseignants du secondaire, où un net besoin de perfectionnement se fait sentir et auquel très peu ont jusqu'à présent participé.

- la mise en place d'un programme de formation plus souple et plus pratique basé sur les besoins des commissions scolaires. En effet, le programme intensif comprendrait, selon certains responsables, toute une partie théorique qui s'inscrirait davantage dans le cadre d'un programme de formation, lequel devrait être offert par les universités et auquel les enseignants, encouragés par les commissions

scolaires, devraient participer à titre individuel. Ce perfectionnement devrait alors prendre un caractère plus pratique et s'orienter vers les solutions des problèmes concrets auxquels les professeurs font face quotidiennement dans leur salle de classe.

- la mise en place, dans les régions éloignées, des formules de perfectionnement qui leur soient accessibles,du type Permafra par exemple, et qui soient axées sur les besoins du milieu.

On souhaiterait, dans l'éventualité d'une mise en place de nouveaux programmes de perfectionnement, qu'une consultation aussi large que possible soit menée dans les commissions scolaires afin d'éviter les hésitations, les erreurs et les difficultés de mise en oeuvre qui ont immédiatement suivi l'implantation du Plan de développement de l'enseignement des langues.

CHAPITRE VI

LE SOUTIEN PEDAGOGIQUE

1.0 L'aspect humain:

1.1 L'encadrement:

La quasi totalité des commissions scolaires visitées se sont assurées les services d'un conseiller pédagogique en français, langue seconde. Dans certaines commissions scolaires, les plus importantes, un ou deux coordonnateurs de l'enseignement du français, langue seconde, ont été nommés et supervisent l'action d'une équipe de plusieurs conseillers pédagogiques. Toutefois, la moitié des personnes rencontrées considère les services d'encadrement insuffisants. Il s'agit surtout de petites commissions scolaires dont l'unique conseiller pédagogique couvre assez souvent l'élémentaire et le secondaire, à la fois le français et l'anglais, langue seconde, auquel peut s'ajouter le français ou l'anglais, langue maternelle. A cet égard, une étude exhaustive sur la tâche des conseillers pédagogiques, entreprise par l'ENAP (1), devrait rendre compte de manière détaillée de la situation en ce domaine.

Toutefois, les responsables attendent du ministère de l'Education une définition plus précise de la tâche de conseiller pédagogique ainsi que la consolidation du poste qui demeure subordonné aux suites éventuelles du Plan de développement de l'enseignement des langues. Dans les régions éloignées, on estime que des ressources supplémentaires devraient être libérées pour permettre aux conseillers pédagogiques de participer au perfectionnement et aux activités organisées dans le domaine de la pédagogie de langues secondes dans les grands centres.

1.2 Les activités para-linguistiques:

Dans l'ensemble, les interlocuteurs estiment que cette initiative prise par le Plan de développement de l'enseignement des langues a connu un assez grand succès: de nombreuses activités d'échanges ont été organisées, tant à l'élémentaire qu'au secondaire, suivant des formules diverses: classes vertes et classes blanches, échanges inter-écoles, séjours dans des familles, compétitions sportives, activités théâtrales. D'après les informateurs, si les résultats sur le plan purement linguistique ne paraissent pas considérables et sont d'ailleurs difficilement mesurables, l'apport sur le plan de la motivation et de l'exploration culturelle apparaît extrêmement positif.

---

(1) Ecole Nationale d'Administration Publique.

A cet égard, la plupart ont émis le voeu que se poursuive ce type d'activités, quoique dans les régions éloignées, on s'estime pénalisé par le mode d'attribution des allocations octroyées qui ne tient pas compte des coûts de transport occasionnés.

1.3 La recherche et l'expérimentation:

La recherche et l'expérimentation dans le domaine du français, langue seconde, ne sont le fait que de quelques commissions scolaires d'importance de la région de Montréal. Deux d'entre elles se sont acquis les services permanents d'un coordonnateur en recherche.

La recherche faite jusqu'à présent a porté sur l'évaluation de différents programmes d'immersion dont les rapports sont communiqués annuellement au ministère de l'Education.

A cet égard, les commissions scolaires de petite taille qui ont implanté des programmes d'immersion souhaitent qu'une aide supplémentaire leur soit octroyée pour entreprendre l'évaluation de leurs programmes. A l'heure actuelle, elles procèdent à leurs propres estimations et se fient aux résultats des recherches concernant les programmes d'immersion au Québec et dans d'autres provinces.

2.0 L'aspect matériel:

2.1 Le matériel pédagogique:

2.1.1 Le matériel pédagogique de base:

Durant les cinq dernières années, la plupart des commissions scolaires ont entrepris le renouvellement de leur matériel didactique de base pour les programmes réguliers.

Le matériel a été choisi à partir de la liste des manuels autorisés par le ministère de l'Education correspondant à un enseignement de la langue basé sur le développement de compétences audio-orales.

En règle générale, le choix du matériel pédagogique a été le fait du conseiller pédagogique en consultation avec des groupes d'enseignants et, dans certains cas, a fait l'objet d'une expérimentation préalable. A cause du principe d'autonomie des écoles, respecté dans nombre de commissions scolaires, il n'a pas été possible d'établir l'importance relative de chacun des matériels didactiques utilisés dans les écoles. Toutefois, on retrouve le plus fréquemment les matériels didactiques suivants:

A l'élémentaire:
- "Aux yeux des petits" et "Petit Monde" en 1ère et 2e année.
- "Bonjour Line" et "Ici on parle français" pour les autres années et, dans une moindre mesure, "Le Français partout" et "En avant".

Au secondaire: L'introduction de "Ici on parle français" paraît généralisée. Et, à un degré moindre, la nouvelle version de "Français International". Au secondaire IV, une centaine de classes utilisent le matériel pédagogique "A travers le Québec", élaboré par le ministère de l'Education.

L'implantation du matériel a pris des formes variées:

- cours organisés en fin d'année par la commission scolaire;
- stages effectués en fin d'année par les auteurs de matériel didactique;
- démonstrations fournies par les maisons d'édition;
- stages organisés au cours de journées pédagogiques par les conseillers pédagogiques avec, dans plusieurs cas, l'aide de personnes ressources, agent de développement pédagogique en particulier;
- interventions des conseillers pédagogiques dans les classes.

A toutes fins utiles, le renouvellement et l'implantation du matériel pédagogique sont pratiquement terminés ou, à tout le moins, dans leur phase finale. Et de l'avis de l'ensemble des informateurs, les écoles disposent de matériel didactique de base suffisant pour servir l'ensemble de leur clientèle.

En ce qui concerne les programmes d'immersion, exception faite d'une commission scolaire qui élabore une grande partie de son matériel, les interlocuteurs ont estimé que le matériel didactique adéquat était encore insuffisant, tant pour l'enseignement du français que pour celui des autres matières.

2.1.2 Le matériel pédagogique d'appoint:

Celui-ci est extrêmement varié; il est réalisé par la commission scolaire ou se trouve disponible dans le commerce. L'inventaire du matériel d'appoint dans les commissions scolaires n'a pas fait l'objet de recherche approfondie

dans le cadre de la présente étude. Toutefois, les informateurs ont estimé qu'un grand besoin n'est pas satisfait en ce domaine et plusieurs voudraient qu'une liste de matériel d'appoint, plus substantielle que celle actuellement fournie, soit élaborée par le ministère de l'Education.

2.2 L'équipement audio-visuel:

Les subventions accordées dans le cadre du Plan de développement de l'enseignement des langues au titre de l'achat de matériel audio-visuel à permis aux commissions scolaires, surtout les commissions scolaires locales, de se doter amplement de l'équipement de base, à savoir: magnétophones, projecteurs et rétroprojecteurs . . . Même si le matériel audio-visuel n'est pas toujours exclusivement réservé à l'enseignement du français, langue seconde, les interlocuteurs ont déclaré que les écoles étaient suffisamment équipées pour satisfaire à tous moments les besoins des utilisateurs.

2.3 Les locaux:

En matière de locaux, la situation est extrêmement variée et dépend des écoles. L'ensemble des responsables souhaitent que chaque écule dispose de locaux spécialisés, équipés pour l'enseignement du français, qui soient alimentés par un centre de ressources réunissant pour toute l'école l'ensemble du matériel pédagogique d'appoint et des documents de référence.

CONCLUSION:

De la situation de l'enseignement du français, langue seconde, envisagée du point de vue des commissions scolaires, telle que décrite dans les chapitres qui précèdent, il ressort que:

1. Les objectifs assignés à l'enseignement du français, langue seconde, sont interprétés de manière diverse par les différentes commissions scolaires visitées et n'ont été rédigés en termes opérationnels à chacun des niveaux de la scolarité, ni par les commissions scolaires, ni par le ministère de l'Education.

2. Les programmes-cadres publiés par le ministère de l'Education sont, selon les responsables des commissions scolaires, de caractère trop général et par trop imprécis pour permettre l'élaboration de programmes institutionnels. Par ailleurs, le caractère hétérogène des clientèles des commissions scolaires a conduit à la réalisation d'une variété de "programmes expérimentaux" en dehors des dispositions des programmes-cadres.

3. Les instruments de mesure et d'évaluation sont encore peu développés dans les commissions scolaires. Ceux offerts par le ministère de l'Education sont insuffisants et font l'objet de sérieuses critiques. En particulier, plusieurs mettent en question l'articulation et la cohérence des examens avec les programmes établis par le Ministère.

4. Le régime pédagogique de l'enseignement du français, langue seconde, laissé en pratique à la discrétion des commissions scolaires, présente d'importantes distorsions. Le temps d'enseignement du français, langue seconde, spécialement à l'élémentaire, varie considérablement d'une commission scolaire à l'autre, voire d'une école à l'autre.

5. L'enseignement du français, langue seconde, quoique de plus en plus confié à des spécialistes, reste dans plusieurs cas, à l'élémentaire, du ressort de titulaires de classe dont la connaissance du français parlé et écrit n'est pas toujours satisfaisante. La mise en oeuvre du Plan de développement de l'enseignement des langues a permis le perfectionnement d'une partie des professeurs mais la majorité n'a pas encore la formation didactique requise pour dispenser l'enseignement du français, langue seconde.

6. Le soutien pédagogique à l'enseignement du français, langue seconde est inégal d'une commission à l'autre: le personnel d'encadrement, dans les petites commissions scolaires,

est souvent insuffisant et sa tâche est diluée par des responsabilités trop nombreuses. Par ailleurs, les travaux de recherche et d'expérimentation demeurent l'apanage de quelques grandes commissions scolaires.

Compte tenu de la prépondérance qu'il convient d'accorder à l'enseignement du français, eu égard à l'évolution socio-linguistique récente au Québec, il importe que le ministère de l'Education mette en oeuvre une politique d'ensemble de l'enseignement du français, langue seconde, qui tienne compte des données nouvelles de la situation.

Dans le cadre d'une telle politique, il paraît primordial que le ministère de l'Education, à l'intérieur d'un régime pédagogique revisé, définisse des objectifs clairs autour desquels devront s'articuler, de manière opérationnelle, programmes et instruments de mesure et d'évaluation.

Les chances de succès d'une telle entreprise dépendent tout autant de la compétence des maîtres de français, langue seconde, que des conditions dans lesquelles ils dispensent leur enseignement.

Dans la mesure où la très grande majorité des personnes rencontrées favorise un enseignement du français, langue seconde, dispensé uniquement par des spécialistes possédant une connaissance adéquate de la langue qu'ils enseignent:

- il conviendrait de s'assurer que ceux-ci aient reçu une formation adéquate en didactique du français, langue seconde. Ceci suppose que le ministère de l'Education détermine les exigences d'admission à tout programme de formation de maîtres en français, langue seconde. En ce qui concerne les maîtres en exercice, il serait souhaitable d'étudier diverses formules de perfectionnement qui rendent ce dernier accessible au plus grand nombre sinon à toutes les commissions scolaires.

- il conviendrait également de réexaminer la norme maître-élèves afin de doter les commissions scolaires d'un nombre suffisant de spécialistes et d'assurer à ces derniers des conditions de travail compatibles avec les exigences de leur tâche, surtout lorsque celle-ci exige des déplacements d'une école à l'autre.

- il conviendrait enfin que le ministère de l'Education s'assure de la collaboration du personnel d'encadrement des commissions scolaires qui constitue l'auxiliaire indispensable à la mise en oeuvre d'une politique de l'enseignement du français, langue seconde.

Etant donné la diversité des situations rencontrées, toute politique de l'enseignement du français, langue seconde, devra reposer sur une évaluation des besoins particuliers des différentes commissions scolaires et son élaboration devra être entreprise de concert avec le responsable du français, langue seconde, dans le milieu. A cet égard, il apparaît hautement souhaitable que le ministère de l'Education mette en place un réseau efficace d'échange d'information. La plupart des interlocuteurs ont en effet signalé de graves insuffisances en ce domaine tant sur le plan vertical – politiques et actions du ministère de l'Education – que sur le plan horizontal – politiques et actions des différentes commissions scolaires.

A bien des égards, les personnes rencontrées estiment que la mise en place d'un réseau efficace d'information, par le canal duquel le ministère de l'Education ferait connaître ses politiques, fournirait des renseignements sur les activités des commissions scolaires, communiquerait les résultats de recherches et des expériences dans le domaine du français, langue seconde, constituerait une première étape dans le processus d'élaboration et de mise en oeuvre d'une telle politique.

ANNEXES

ANNEXE 01

ETUDE SUR LA SITUATION DES LANGUES SECONDES DU POINT DE VUE DES COMMISSIONS SCOLAIRES

Grille d'entrevue

PLAN:

A) – Questions d'ordre général.

B) – Questions spécifiques à l'organisation de l'enseignement.

1) . Les objectifs.

2) . Les programmes.

3) . La mesure et l'évaluation.

4) . Le régime pédagogique.

a) .. année d'initiation

b) .. temps/semaine

c) .. ratio

5) . Le personnel enseignant.

- nature et nombre
- recrutement, affectation
- perfectionnement

6) . Le soutien pédagogique

- encadrement
- recherche et expérimentation
- activités parapédagogiques
- locaux
- équipement

2) Les programmes.

Q. 1: Votre commission scolaire a-t-elle élaboré des programmes de langue seconde?

Q. 2: A quel cycle d'enseignement s'adressent-ils?

Q. 3: Pourquoi votre commission scolaire a-t-elle entrepris la confection d'un programme?

Q. 4: Qui a participé à sa réalisation?

Q. 5: Comment implantez-vous ce programme?

Q. 6: Quels agents sont concernés dans l'implantation?

Q. 7: Dans combien d'écoles ce programme est-il utilisé?

Q. 8: Quelle utilisation faites-vous du programme-cadre?

3) La mesure et l'évaluation.

Q. 1: Avez-vous des tests particuliers à votre commission scolaire?

Quand, au cours de l'année, dans le cursus académique, sont-ils administrés?

Qu'est-ce qui est mesuré?

Q. 2: Avez-vous des examens particuliers à votre commission scolaire?

Quand, dans le cursus académique, au cours de l'année, sont-ils organisés?

Qu'est-ce qui est évalué?

Q. 3: Quel usage faites-vous des résultats – de vos tests?
– de vos examens?

Q. 4: Administrez-vous systématiquement les tests du ministère de l'Education?

– celui de 6e année

– en 1976 celui de 2e et 4e année du secondaire

Q. 5: A quoi vous servent les résultats?

Q. 6: Que pensez-vous des examens de certification du ministère de l'Education?

Q. 7: Leur contenu est-il approprié aux connaissances des élèves?

Q. 8: Préféreriez-vous faire vos propres examens et pourquoi?

4) Le régime pédagogique.

a) Année d'initiation

Q. 1: Quand l'enseignement de la langue seconde commence-t-il?

Q. 2: Rencontrez-vous des difficultés à mettre en place cet enseignement dans toutes les écoles de votre commission scolaire?

b) Temps/semaine

Q. 3: Est-ce que vous exigez un temps minimum d'enseignement/semaine aux différents niveaux académiques?

c) Nombre d'élèves par classe

Q. 4: Quel est le nombre moyen d'élèves par classe de langue seconde?

5) Le personnel enseignant

a) Qui enseigne?

Q. 1: Combien de titulaires
de spécialistes de rotation
de spécialistes
enseignent la langue seconde? et à quel niveau académique?

Q. 2: Pourquoi l'enseignement de la langue seconde est-il fait par des titulaires, des spécialistes de rotation et des spécialistes? Par qui l'enseignement de la langue seconde devrait-il être dispensé?

Q. 3: Etes-vous satisfaits de la compétence de ce personnel au niveau de l'enseignement?

b) Le perfectionnement.

Q. 4: Offrez-vous à vos enseignants la possibilité de se perfectionner?

Q. 5: Rencontrez-vous des difficultés à organiser ce perfectionnement?

- problèmes d'organisation
- problèmes de participation des enseignants
- adéquation avec les besoins de la commission scolaire et/ou des enseignants

Q. 6: Quels sont les divers types de perfectionnement auxquels les enseignants participent?

Distinguer: le perfectionnement offert par le ministère de l'Education et la commission scolaire.

Distinguer par type
- le nombre
- la clientèle

Q. 7: Si vous avez une politique propre de perfectionnement en langue seconde,

- quels en sont les objectifs?
- à quels besoins répond-elle?
- quelle clientèle touche-t-elle? nombre?
- quels en sont les divers types?
- quelles en sont les modalités d'organisation?

Q. 8: Existe-t-il, chez vous, des enseignants qui se perfectionnent à l'aide de bourses individuelles?

Q. 9: Les journées pédagogiques

Qu'en faites-vous?

Combien de jours sont exclusivement réservés à la langue seconde?

c) Le recrutement

Q. 10: Quels sont vos critères actuels de recrutement du personnel d'enseignement en langues secondes?

Critères vis-à-vis du titulaire?

Critères vis-à-vis du spécialiste?

Q. 11: Depuis quand appliquez-vous ces critères?

6) Le soutien pédagogique.

a) Encadrement spécifique aux langues

Q. 1: Y a-t-il au niveau de la commission scolaire du personnel affecté spécialement à l'enseignement des langues secondes?

b) Recherche et expérimentation

Q. 2: Faites-vous dans votre commission scolaire, de la recherche ou de l'expérimentation en langue seconde?

c) Les activités parapédagogiques

Q. 3: Avez-vous défini un programme d'activités parapédagogiques?

Q. 4: En quoi consistent-elles?

Q. 5: Quelle clientèle touchent-elles?

Q. 6: Qui les organisent?

d) Le matériel pédagogique

Q. 7: Selon vous, les écoles de votre commission scolaire disposent-elles du matériel pédagogique nécessaire à l'enseignement des langues secondes?

Q. 8: Qui choisit ce matériel?

Q. 9: Comment est-il implanté (stages d'information, etc.)?

e) Les locaux

Q. 10: Votre commission scolaire a-t-elle une politique en matière de local d'enseignement réservé à l'enseignement des langues secondes dans chacun des écoles?

f) L'équipement

Q. 11: Est-ce que les équipements dont vous disposez sont suffisants et adéquats?

ANNEXE 02

QUESTIONNAIRE D'OPINION

Feuille d'identification

1. Nom de la commission scolaire: _____

2. Région: 1 ☐ 2 ☐ 3 ☐ 4 ☐ 5 ☐ 6 ☐ 7 ☐ 8 ☐ 9 ☐

3. Statut confessionnel : Catholique ☐ Protestant ☐

4. Statut administratif: C. Locale ☐ C. Régionale ☐ C. Intégrée ☐

5. Langue d'enseignement: Français ☐ Anglais ☐ Français/Anglais ☐

6. Niveaux d'enseignement offerts: Elémentaire ☐ Secondaire ☐ E/S ☐

7. Interlocuteur(s):
   - D. G. ☐
   - D. G. A. ☐
   - D. S. E. ☐
   - Coordonnateur ☐
   - C. P. ☐
   - Autre ☐

8. Langue seconde étudiée: Anglais l. s. ☐ Français l. s. ☐

QUESTIONNAIRE D'OPINION

1. Situation globale

Considérez-vous que la situation de l'enseignement de la langue seconde est en général:

a) excellente ou très bonne ☐
b) bonne ☐
c) passable ☐
d) mauvaise ☐
e) très mauvaise ☐

2. Politique et programme d'action de la commission scolaire

Considérez-vous que les mesures que la commission scolaire a prises pour atteindre ses objectifs sont:

a) très suffisantes ☐
b) suffisantes ☐
c) ± suffisantes ☐
d) insuffisantes ☐
e) très insuffisantes ☐

3. Programmes

A. Le programme-cadre du ministère de l'Education vous semble-t-il:

a) très adéquat ☐
b) adéquat ☐
c) ± adéquat ☐
d) inadéquat ☐
e) tout à fait inadéquat ☐

B. Les programmes réalisés par la commission scolaire sont-ils:

a) très largement utilisés ☐
b) largement utilisés ☐
c) suffisamment utilisés ☐
d) peu utilisés ☐
e) tout à fait inutilisés ☐

4. Tests et examens

A. Votre commission scolaire considère-t-elle les tests fournis par le ministère de l'Education comme:

a) très utiles ☐
b) utiles ☐
c) ± utiles ☐
d) inutiles ☐
e) tout à fait inutiles ☐

B. Les examens de certification du ministère de l'Education, compte tenu des programmes et des connaissances des élèves, vous paraissent-ils:

a) très adéquats ☐
b) adéquats ☐
c) ± adéquats ☐
d) inadéquats ☐
e) tout à fait inadéquats ☐

5. Année d'initiation

L'année d'initiation à la langue seconde vous paraît-elle:

a) très opportune ☐
b) opportune ☐
c) ± opportune ☐
d) inopportune ☐
e) tout à fait inopportune ☐

6. Temps consacré à l'enseignement de la langue seconde

Le temps que vos écoles consacrent à l'enseignement de la langue seconde vous paraît-il:

a) excessif ☐
b) suffisant ☐
c) ± suffisant ☐
d) insuffisant ☐
e) tout à fait insuffisant ☐

7. Ratio

A votre avis les classes de langue seconde de votre commission scolaire sont-elles:

a) très nombreuses ☐
b) nombreuses ☐
c) équilibrées ☐
d) pas assez nombreuses ☐

8. Matériel pédagogique

Le matériel pédagogique de la langue seconde existe-t-il, dans votre commission scolaire, en quantité:

a) très suffisante ☐
b) suffisante ☐
c) ± suffisante ☐
d) insuffisante ☐
e) très insuffisante ☐

9. Personnel enseignant

Le personnel affecté à l'enseignement de la langue seconde dans les écoles de votre commission scolaire vous paraît-il:

a) très compétent ☐
b) compétent ☐
c) ± compétent ☐
d) incompétent ☐
e) tout à fait incompétent ☐

13. Equipement

L'équipement affecté à l'enseignement de la langue seconde existe-t-il en quantité:

a) très suffisante ☐
b) suffisante ☐
c) ± suffisante ☐
d) insuffisante ☐
e) très insuffisante ☐

14. Motivation

La motivation des élèves de votre commission scolaire, eu égard à l'apprentissage de la langue seconde, vous paraît-elle:

a) excellente ☐
b) bonne ☐
c) passable ☐
d) mauvaise ☐
e) très mauvaise ☐

15. Rôle du ministère de l'Education

Le rôle du ministère de l'Education, eu égard à l'enseignement de la langue seconde, vous paraît-il:

a) très adéquat ☐
b) adéquat ☐
c) ± adéquat ☐
d) inadéquat ☐
e) très inadéquat ☐

10. Perfectionnement

Le perfectionnement du personnel enseignant de votre commission scolaire est-il:

a) très largement favorisé ☐
b) favorisé ☐
c) ± favorisé ☐
d) défavorisé ☐
e) très largement défavorisé ☐

11. Encadrement – Soutien

Le personnel de soutien à l'enseignement de la langue seconde de votre commission scolaire est-il:

a) très suffisant ☐
b) suffisant ☐
c) ± suffisant ☐
d) insuffisant ☐
e) très insuffisant ☐

12. Locaux

Les locaux réservés à l'enseignement de la langue seconde, dans les écoles de votre commission scolaire, sont-ils dans l'ensemble:

a) très adéquats ☐
b) adéquats ☐
c) ± adéquats ☐
d) inadéquats ☐
e) tout à fait inadéquats ☐

ANNEXE 03 A

FICHE DE RENSEIGNEMENTS QUANTITATIFS

Anglais, langue seconde

A retourner à : Monsieur Pierre Georgeault
Bureau de Recherche et de Développement
Direction générale du Développement pédagogique
Edifice "G" – 11e étage
1035, rue de la Chevrotière
Québec

1) Nom de la commission scolaire: _____

2) Nombre total d'élèves inscrits à la commission scolaire: _____

3) Nombre d'écoles – institutionnelles: _____
– physiques : _____

4) Nombre d'élèves inscrits dans les classes d'anglais, langue seconde, par année d'enseignement:

Maternelle: _____

Elémentaire: 1ère année: _____
2ème année: _____
3ème année: _____
4ème année: _____
5ème année: _____
6ème année: _____
(7ème année): _____
Total élémentaire: _____

Secondaire: 1ère année: _____
2ème année: _____
3ème année: _____
4ème année: _____
5ème année: _____
Total secondaire: _____

5) Nombre de classes d'anglais, langue seconde, par année d'enseignement:

Maternelle:		_____
Elémentaire:	1ère année:	_____
	2ème année:	_____
	3ème année:	_____
	4ème année:	_____
	5ème année:	_____
	6ème année:	_____
	(7ème année):	_____
	Total élémentaire:	_____
Secondaire:	1ère année:	_____
	2ème année:	_____
	3ème année:	_____
	4ème année:	_____
	5ème année:	_____
	Total secondaire:	_____

6) Nombre d'élèves minimum et maximum par classe d'anglais, langue seconde, et par année d'enseignement:

Nombre d'élèves / Année d'enseignement		Classe la moins nombreuse	Classe la plus nombreuse
Maternelle:			
Elémentaire :	1ère année		
	2ème année		
	3ème année		
	4ème année		
	5ème année		
	6ème année		
	(7ème année)		
Secondaire:	1ère année		
	2ème année		
	3ème année		
	4ème année		
	5ème année		

7) Nombre de minutes/semaine consacrées à l'enseignement de l'anglais, langue seconde par année d'enseignement:

Maternelle: _____

Elémentaire: 1ère année: _____
2ème année: _____
3ème année: _____
4ème année: _____
5ème année: _____
6ème année: _____
(7ème année): _____

Secondaire: 1ère année: _____
2ème année: _____
3ème année: _____
4ème année: _____
5ème année: _____

8) Nombre d'enseignants affectés à l'enseignement de l'anglais, langue seconde, en qualité de:

à l'élémentaire: – titulaire _____
– spécialiste de rotation _____
– spécialiste _____

au secondaire: – généralistes _____
– spécialistes _____

MERCI DE VOTRE
COLLABORATION!

ANNEXE 03 B

FICHE DE RENSEIGNEMENTS QUANTITATIFS

Français, langue seconde

A retourner à: Monsieur Pierre Georgeault
Bureau de Recherche et de Développement
Direction générale du développement pédagogique
Edifice "G" – 11e étage
1035, rue de la Chevrotière
Québec

1) Nom de la commission scolaire: _____

2) Nombre total d'élèves inscrits à la commission scolaire: _____

3) Nombre d'écoles – institutionnelles: _____
– physiques : _____

4) Nombre d'élèves inscrits dans les classes de français, langue seconde, par année d'enseignement (immersion exclue):

Maternelle: _____

Elémentaire: 1ère année: _____
2ème année: _____
3ème année: _____
4ème année: _____
5ème année: _____
6ème année: _____
(7ème année): _____
Total élémentaire: _____

Secondaire: 1ère année: _____
2ème année: _____
3ème année: _____
4ème année: _____
5ème année: _____
Total secondaire: _____

5 bis) Nombre d'élèves inscrits dans les classes d'immersion par année d'enseignement et par pourcentage du temps/semaine d'enseignement en français.

Année d'enseignement \ % du temps d'enseignement en français	20 à 29%	30 à 39%	40 à 49%	50 à 59%	60 à 69%	70 à 79%	80 à 89%	90 à 100%
Maternelle:								
Elémentaire: 1ère année:								
2ème année:								
3ème année:								
4ème année:								
5ème année:								
6ème année:								
(7ème année):								
TOTAL élémentaire:								
Secondaire: 1ère année:								
2ème année:								
3ème année:								
4ème année:								
5ème année:								
TOTAL secondaire:								

5 ter) Nombre de classes d'immersion par année d'enseignement

Maternelle:		_____
Elémentaire:	1ère année:	_____
	2ème année:	_____
	3ème année:	_____
	4ème année:	_____
	5ème année:	_____
	6ème année:	_____
	(7ème année):	_____
	Total élémentaire:	_____
Secondaire:	1ère année:	_____
	2ème année:	_____
	3ème année:	_____
	4ème année:	_____
	5ème année:	_____
	Total secondaire:	_____

6) Nombre d'élèves minimum et maximum par classe de français, langue seconde, (immersion exclue) et par année d'enseignement:

Année d'enseignement		Nombre d'élèves Classe la moins nombreuse	Classe la plus nombreuse
Maternelle:			
Elémentaire:	1ère année		
	2ème année		
	3ème année		
	4ème année		
	5ème année		
	6ème année		
	(7ème année)		
Secondaire:	1ère année		
	2ème année		
	3ème année		
	4ème année		
	5ème année		

7) Nombre de minutes/semaine consacrées à l'enseignement du français, langue seconde, par année d'enseignement.

Maternelle: _____

Elémentaire: 1ère année: _____
2ème année: _____
3ème année: _____
4ème année: _____
5ème année: _____
6ème année: _____
(7ème année): _____

Secondaire: 1ère année: _____
2ème année: _____
3ème année: _____
4ème année: _____
5ème année: _____

8) Nombre d'enseignants affectés à l'enseignement du français, langue seconde, en qualité de:

à l'élémentaire: – titulaire _____
– spécialiste de rotation _____
– spécialiste _____

au secondaire: – généralistes _____
– spécialistes _____

MERCI DE VOTRE
COLLABORATION!

ANNEXE 04

TABLEAUX STATISTIQUES

Tableau no 1: **Nombre de commissions scolaires visitées assurant l'enseignement de l'anglais, langue seconde, selon les niveaux d'enseignement dispensés.**

Niveau d'enseignement dispensé	Nombre de C. S. visitées	Nombre total de C. S. assurant l'enseignement de l'anglais, langue seconde	% de C. S. visitées
Elémentaire	36	153	23,5
Secondaire	12	45	26,7
Elémentaire et Secondaire	6	20	30,0
Total	54	218	25,0

Tableau no 2: **Nombre de commissions scolaires visitées assurant l'enseignement du français, langue seconde, selon les niveaux d'enseignement dispensés (1).**

Niveau d'enseignement dispensé	Nombre de C. S. visitées	Nombre total de C. S. assurant l'enseignement du français, langue seconde	% de C. S. visitées
Elémentaire	10	55	18,2
Secondaire	4	21	19,1
Elémentaire et Secondaire	9	23	39,1
Total	23	99	23,2

(1) Le nombre de commissions scolaires dispensant réellement l'enseignement du français est difficile à établir dans la mesure où nombre de commissions scolaires catholiques, transfèrent, après entente, leurs élèves inscrits dans les classes anglaises dans d'autres commissions scolaires.

Tableau no 3: **Nombre de commissions scolaires visitées assurant l'enseignement de l'anglais, langue seconde, par région administrative.**

Région / Nombre	01	02	03	04	05	06	07	08	09	Total
Nombre de C. S. visitées	2	3	14	11	2	14	3	3	2	54
Nombre de C. S. dans la province	18	18	52	23	8	63	13	12	11	218
Pourcentage	11%	16,7%	27%	47,8%	25%	22,2%	23,1%	25%	18,2%	25%

01 : Bas St-Laurent / Gaspésie

02 : Saguenay / Lac St-Jean

03 : Québec

04 : Trois-Rivières

05 : Cantons de l'Est

06 : Montréal

07 : Outaouais

08 : Nord-Ouest

09 : Côte-Nord

Tableau no 4: **Nombre de commissions scolaires visitées dispensant l'enseignement du français, langue seconde, selon les régions administratives.**

Région / Nombre	01	02	03	04	05	06	07	08	09	Total
Nombre de C. S. visitées	1	1	1	2	2	9	3	3	1	23
Nombre de C. S. dans la province	9*	6*	7*	8*	8*	41*	16*	10	6*	111
Pourcentage	11,1%	16,6%	14,3%	25%	25%	22%	20%	30%	16,6%	20,7%

* Les astérisques signalent que la région est couverte par une ou plusieurs commissions scolaires qui desservent aussi une ou plusieurs autres régions; ce qui explique, dans le présent tableau, la sous-estimation du pourcentage d'échantillonnage.

01 : Bas St-Laurent/Gaspésie
02 : Saguenay/Lac St-Jean
03 : Québec
04 : Trois-Rivières
05 : Cantons de l'Est
06 : Montréal
07 : Outaouais
08 : Nord-Ouest
09 : Côte-Nord

Tableau no 5: **Nombre de commissions scolaires visitées assurant l'enseignement de l'anglais, langue seconde, selon l'importance de la clientèle.**

Clientèle / Nombre	– 3 000	3 000 à 6 999	7 000 à 11 999	12 000 et +	Total
Nombre de C. S. visitées	23	15	7	9	54
Nombre total de C. S.	103	67	33	16	219
Pourcentage	22,3%	22,4%	21,2%	56,2%(1)	24,7%

(1) Ces commissions scolaires intégrées, par leur faible nombre dans la province et l'importance numérique de leurs clientèles, permettent d'expliquer ce fort pourcentage.

Tableau no 6: Nombre de commissions scolaires visitées assurant l'enseignement du français, langue seconde, selon l'importance de la clientèle (1).

Clientèle / Nombre	– 3 000	3 000 à 6 999	7 000 à 11 999	12 000 et +	Total
Nombre de C. S. visitées	9	3	4	7	23
Nombre total de C. S.	41	27	15	14	99
Pourcentage	21,9 %	11,6 %	26,6 %	50,0 %	23,2%

(1) La disparité de l'échantillon, suivant l'importance de la clientèle, tient au fait que la population scolaire recevant l'enseignement en langue anglaise est surtout concentrée dans les commissions scolaires de taille moyenne ou de grande taille. Dans nombre de commissions scolaires de petite taille, les élèves quoiqu'inscrits dans les classes anglaises sont transférés dans d'autres commissions scolaires.

Tableau no 7: Distribution du temps d'enseignement en anglais, langue seconde, en 5e et 6e année de l'élémentaire dans les commissions scolaires visitées.

Année / Temps minutes/semaine	5e année	6e année
30	1	1
40	1	1
50	2	1
60	11	6
70	1	1
75	3	1
80	1	4
90	11	16
100	2	2
120	2	2
150	1	1
	36	36

ANNEXE 05

Extrait du rapport d'un agent de développement pédagogique relatif au programme-échange prévu par le Plan de développement de l'enseignement des langues.

I. Compte rendu

D'après les entretiens que j'ai eus avec les responsables de différentes commissions scolaires de l'Ile de Montréal, aucune d'entre elles n'a tenté de mettre en oeuvre les dispositions du plan B de développement de l'enseignement des langues (prévoyant un programme d'échanges entre professeurs des deux secteurs linguistiques de l'enseignement).

Deux types de raisons ont été invoquées, les unes relatives aux dispositions du plan lui-même, les autres ayant trait aux conditions particulières de chacun des secteurs linguistiques de l'enseignement.

A. Raisons relatives aux dispositions du plan.

1. Arrivée tardive des circulaires de mise en application du plan qui laissait très peu de temps aux commissions scolaires pour les diffuser et aux professeurs pour en prendre connaissance.

2. Manque de clarté quant aux avantages accordés par le plan B, notamment en matière de crédits octroyés. Le plan B a été perçu comme moins avantageux que le plan A.

3. Ambiguité au sujet de la réintégration éventuelle des professeurs après l'échange. (Seront-ils réintégrés au sein de la commission scolaire d'origine ou dans une commission scolaire quelconque?)

B. Raisons ayant trait au particularisme des deux secteurs.

1. Les objectifs et les politiques pédagogiques de chacun des secteurs relevant de préoccupations différentes, peu d'habitudes de travail en collaboration ont été développées. Lorsque, dans certains cas, les deux secteurs linguistiques relèvent d'une même commission, on avait déjà procédé à des programmes d'échanges qui ont avorté à cause du manque de "compréhension commune".

2. Les professeurs sont en général réticents à joindre un milieu qu'ils perçoivent comme "peu accueillant".

3. Des problèmes de changement d'appartenance syndicale se posent également.

4. La charge de travail est différente entre les deux secteurs.

II. Conclusion

Dans la mesure où l'on voudrait reconduire le plan B, pour l'année 74/75 il conviendrait d'en faire connaître les dispositions assez tôt de manière à permettre une planification cohérente des échanges, à mieux expliquer aux intéressés les avantages qu'ils pourraient en tirer, et surtout, à mieux "préparer les esprits" au bien fondé du plan et des améliorations que sa mise en opération pourrait apporter à l'enseignement des langues.

Octobre 1973.

ANNEXE 06

SOMMAIRE

Projets: Classes dites "immersion"

autorisées pour 1976–77

Nancy Graham
Services Educatifs
Direction générale des Réseaux

Québec, le 4 mars 1977

EASTERN TOWNSHIPS REGIONAL

Projet I: **Principaux cours donnés en français à Richmond Regional High School – Sec. I.**

Cours à l'étude: Français, Science, Etudes sociales, Activités de classe.

Le programme offert est semblable à celui de l'an dernier à l'exception du cours de mathématiques Sec. I qui est remplacé par le cours régulier de science Sec. I et sera considéré comme un des cours donnés en français. Ce programme présentement en vigueur donne aux élèves un horaire 50% en français et 50% en anglais.

Date du début du projet: septembre 1975 et continuera en 1976-77.

Nombre d'écoles impliquées dans le projet	:	1 secondaire
Nombre total d'élèves à l'école	:	830
Nombre d'élèves impliqués dans le projet	:	30
Niveaux touchés par le projet	:	Sec. I (âges 12-14)

800 min /sem. approx.

Projet II: **FR-150 "Initiation à la cartographie et à l'histoire des Cantons de l'Est" à Alexander Galt Regional – Sec. I.**

Permettre aux étudiants d'acquérir des connaissances en géographie et en histoire par le biais de la langue seconde. Ainsi l'étudiant acquerra du vocabulaire dont il devra se servir lors de discussions, lors de présentations orales et de recherches écrites.

Date du début du projet: septembre 1976

Nombre d'écoles impliquées dans le projet	:	1 secondaire
Nombre total d'élèves à l'école	:	2500
Nombre d'élèves impliqués dans le projet	:	60
Niveaux touchés par le projet	:	Sec. I (âges 12-14)

600 min /sem.

PROTESTANT REGIONAL S. B. – CHATEAUGUAY VALLEY

Projet I: **"6 Plus en Immersion française" à Ormstown Elem., Mary Gardner, Centennial Park Elementary – 6e élémentaire.**

Cours à l'étude: Français, Mathématiques, Sciences naturelles, Arts plastiques, Musique, Sciences humaines, Sciences sociales, Sports.

Une année supplémentaire de cours, à la fin du cours élémentaire, où les étudiants seront plongés dans un bain d'immersion totale de français.

Recyclage pour les étudiants un peu en retard sur les programmes réguliers ou pas assez matures pour entrer en polyvalente.

Date du début du projet: septembre 1976

Nombre d'écoles impliquées dans le projet	:	3 élémentaires	
Nombre total d'élèves à l'école:			
Ormstown Elem.	:	220	
Mary Gardner	:	565	
Centennial Park	:	301	
Nombre d'élèves impliqués dans le projet:			
Ormstown	:	90	
Mary Gardner	:	30	
Centennial Park	:	30	
Niveaux touchés par le projet	:	6e élémentaire	
Français	900 min /sem.		
Math.	300 min /sem.	TOTAL: 1800 min /sem.	
Autres	600 min /sem.		

LAURENVALE SCHOOL BOARD

Projet I: **"Classes Bilingues – dites Immersion" à Elmwood, Laval West, McCaig et Mountainview Elem. – 1re à la 4e élém.**

Cours à l'étude: 1re élém. – Language Arts, Mathématiques, Français, Science, Musique et dessin, Educ. phys.

2e élém. – Language Arts, Science santé, Mathématiques, Fr., Educ. phys., Musique et dessin.

3e élém. – Idem ci-haut mentionné + Géographie, Educ. phys.

4e élém. – Idem au programme du 3e élém.

Le projet (classes bilingues) est une extension d'un projet appliqué en 1975-76 pour l'année scolaire 1976-77 et toucherait les niveaux de l'élémentaire 1 à l'élémentaire 4.

Le programme est divisé comme ceci: 50% français, 50% anglais.

Date du début du projet: septembre 1976. La planification du projet a débuté en mars. Ce projet de classes bilingues a débuté en septembre 1973.

Nombre d'écoles impliquées dans le projet	:	4 élémentaires
Nombre total d'élèves à l'école:		
Elmwood	:	399
Laval West	:	206
McCaig	:	388
Mountainview	:	284
Nombre d'élèves impliqués dans le projet:		
Elmwood	:	107
Laval West	:	23
McCaig	:	129
Mountainview	:	107
Niveaux touchés par le projet:		
Elmwood	:	1re – 4e élémentaire
Laval West	:	2e élémentaire
McCaig	:	1re – 4e élémentaire
Mountainview	:	1re – 4e élémentaire
Chaque programme dure 1350 min./sem.		

Projet II: Classes d'Immersion à Elmwood, Laval West, McCaig et St. Eustache – 5et et 6e élémentaire.

Ce projet a déjà été approuvé. Poursuite des classes d'immersion où toutes les matières sont enseignées en français au niveau de la 5e et où une demi-heure d'anglais est enseignée par jour, en 6e.

Date du début du projet: septembre 1973.

Cours à l'étude: 5e élém. – Français, Math., Science, Educ. phys. (si poss.), Scs. humaines, Musique et dessin, Bibliothèque et projets divers.

6e élém. – Français, Anglais L.A., Math., Science, Educ. phys. (si poss.), Scs. humaines, Musique et dessin, Bibliothèque et projets divers.

Nombre d'écoles impliquées dans le projet	:	4 élémentaires
Nombre total d'élèves à l'école:		
Elmwood	:	399
Laval West	:	206
McCaig	:	388
St. Eustache	:	222
Nombre d'élèves impliqués dans le projet:		
Elmwood	:	46
Laval West	:	22
McCaig	:	51
St. Eustache	:	58
Niveaux touchés par le projet:		
Elmwood	:	5e – 6e élémentaire
Laval West	:	6e élémentaire
McCaig	:	5e – 6e élémentaire
St. Eustache	:	Idem

1500 min /sem.

RICHELIEU VALLEY

Projet I: Classes d'immersion française pour anglophones à Mount Bruno Elementary – Maternelle à la 6e élémentaire.

Le cours préparatoire d'immersion est donné en français au niveau de la maternelle et dure 750 min /sem. A la 1ère élémentaire, tous les sujets principaux à l'exception de l'éduc. phys., sont dispensés dans la langue française pour une période de 1440 min /sem., et 60 min /sem. pour l'éduc. phys. A la 2e élémentaire, le programme demeure identique, cependant le nombre de minutes par semaine est augmenté à 1500 min /sem.

Cours à l'étude: 3e élém. – Lecture, Math., Etudes sociales, Art, Musique, Instruction Morale et rel., Science sont dispensés en français. 990 min /sem.
Language Arts et Educ. physique sont donnés en anglais. 510 min /sem.

4e, 5e élém. – Lecture, Math., sont dispensés en langue anglaise, tandis que les autres matières sont enseignées en langue française. Lecture et Math. sont dispensés pendant 750 min /sem.
Et les autres sujets, 750 min /sem. aussi.

6e élém. – English Language Arts, Math., Educ. physique, sont donnés en anglais à raison de 810 min /sem.
Les autres matières sont enseignées au nombre total de 690 min /sem. en français.

Nombre d'écoles impliquées dans le projet	:	1 élémentaire
Nombre total d'élèves à l'école	:	413
Nombre d'élèves impliqués dans le projet	:	202
Niveaux touchés par le projet	:	Maternelle à la 6e élémentaire.

TOTAL: 1500 min /sem. pour les programmes à partir de la 1ère élém. à la 6e élémentaire.

TOTAL: 750 min /sem. pour la maternelle.

GREATER HULL

Projet I: Immersion française à Eardley Elementary School – Maternelle à la 2e élémentaire.

Toutes les activités et les matières sont données en français à compter de la maternelle jusqu'à la 2e élémentaire pour un total de 1390 min /sem. par programme.

Date du début du projet: Septembre 1976.

Nombre d'écoles impliquées dans le projet	:	1 élémentaire
Nombre total d'élèves à l'école	:	365
Nombre d'élèves impliqués dans le projet	:	148
Niveaux touchés par le projet	:	2e élémentaire
		1390 min /sem.

LAKESHORE

Projet I: Immersion française partielle dans 20 écoles élémentaires et 5 écoles secondaires – 4e – 6e élém., et Sec. I – V.

Ces cours sont une continuation des programmes qui ont été commencés en 1972 73 aux niveaux IV et Sec. I. Les étudiants qui ont complété 4 années d'immersion des niveaux IV au niveau du Sec. I continueront aux Sec. II avec un programme d'options. De même que les étudiants qui entrent en immersion au Sec. I se verront offrir des options dans la langue française aux niveaux appropriés (Sec. II – V).

Date du début du projet: Septembre 1976.

Nombre d'écoles impliquées dans le projet	:	20 élém., 5 sec.
Nombre total d'élèves à l'élémentaire	:	9 632
Nombre total d'élèves au secondaire	:	6 640
Nombre d'élèves impliqués dans le projet:		
à l'élémentaire	:	2 091
au secondaire	:	1 194
Niveaux touchés par le projet	:	4e élém. au Sec. V
4e – 6e élém.		1500 min /sem.
Sec. I – V		1575 min /sem.

P. S. B. G. M.

Projet I: Immersion française à l'élémentaire dans 16 écoles élémentaires et 1 secondaire – maternelle jusqu'à la 6e élémentaire.

Ce programme offre: Maternelle à l'élémentaire 2 – 100% ou 80% F. et 20% A.
l'élémentaire 3 – 60% F. et 40% A.
4e élém. à la 6e élém. – 40% F. et 60% A.

Date du début du projet: Septembre 1968.

Nombre d'écoles impliquées dans le projet	:	16 élém., 1 sec.
Nombre total d'élèves à l'élémentaire	:	28 663
au secondaire	:	23 463
Nombre d'élèves impliqués dans le projet:		
à l'élémentaire	:	3 224
au secondaire	:	55
Prog. maternelle:		450 min /sem.
Prog. élém. 1 6 :		1500 min /sem.

Projet II: Programme d'immersion française dans 5 écoles élémentaires et 4 secondaires – 7e élémentaire et secondaire I.

Toutes les matières sont enseignées en français à l'exception d'une période d'anglais intensive par jour. Donc, le programme offre 80% de français et 20% d'anglais pour une année scolaire complète. Ceci en vue de développer le programme français dans les écoles élémentaires et de pourvoir les élèves avec les opportunités d'acquérir une plus grande facilité d'élocution en français.

Date du début du projet: Septembre 1969.

Nombre d'écoles impliquées dans le projet	:	5 élém., 4 sec.
Nombre d'élèves à l'école élémentaire	:	28 663
secondaire	:	23 463
Nombre d'élèves impliqués dans le projet:		
à l'élémentaire	:	1 245
au secondaire	:	519
Niveaux touchés par le projet	:	7e élémentaire et Sec. I
		1260 min /sem. F.
		315 min /sem. A.

Projet III: Immersion française à LaSalle High School, Rosemount High, Sec. I-II (Cycle UN).

Après un an d'immersion française en 7e élémentaire, les élèves se voient offrir un programme de 80% français et 20% anglais en Sec. II. Les deux ans d'immersion (Sec. I et II) sont suivis d'une période de "Français" par jour en secondaire III, IV, C. Au Sec. I et II, toutes les matières sont enseignées en français sauf l'anglais bien sûr.

Date du début du projet: Septembre 1976.

Nombre d'écoles impliquées dans le projet	:	2 secondaires
Nombre d'élèves à l'école:		
LaSalle High	:	1 623
Rosemount High	:	1 548
Nombre d'élèves impliqués dans le projet:		
LaSalle High	:	76
Rosemount High	:	50
Niveaux touchés par le projet	:	Sec. II
		315 min /sem.
		1260 min /sem.

Projet IV: Cours d'immersion dans 16 écoles secondaires – Sec. II à V.

Ce programme donne suite au programme d'immersion au niveau de l'élémentaire et au programme d'immersion française à l'élém. 7e. Elle offre jusqu'à 40% des cours en français au niveau secondaire ou 6 d'entre les 14 périodes possibles de de l'horaire à double cycle. Les matières offertes en français sont: l'histoire, la géographie, les mathématiques, la science, l'écologie, l'art, le secrétariat aussi bien que le français qui est enseigné sous forme de langue et de littérature relatives ou sous forme de cours d'intérêts.

Date du début du projet: Septembre 1970.

Nombre d'écoles impliquées dans le projet	:	16 élémentaires
Nombre total d'élèves à l'école (16 élém.)	:	16,165
Nombre total d'élèves impliqués dans le projet	:	4 224
Niveaux touchés par le projet	:	Sec. II - V
Sec. II à IV	:	630 min /sem. F. 945 min /sem. A.
Sec. V	:	315 min /sem. F. 1260 min /sem. A.

BALDWIN CARTIER

Projet I: **Immersion totale dans 3 écoles élémentaires: Regina Caeli, Fathers of Confederation, Kirkland – 6e élémentaire.**

Immersion partielle au Sec. I - III à St. Thomas High, Pierrefonds Comprehensive High, John XXIII High – Sec. I - II.

Pour l'année 1976-77, ils ont étendu le programme d'immersion partielle jusqu'au secondaire IV. Toutes les matières en 6e élémentaire sont données en français pendant une période de 1500 min /sem.

Au Sec. I les mathématiques, la géographie, et le français sont enseignées en français. En Sec. II, les maths., la musique et l'art, la science ainsi que le français sont dispensés dans la langue française. Tandis qu'au Sec. III (prog. régulier) tous les sujets sont enseignés en français sauf pour les étudiants qui veulent choisir deux ou trois matières en français. Les mêmes conditions sont appliquables pour Sec. IV.

Sec. I à IV	:	Toutes les matières sont enseignées pendant 45 min par jour.
6e élémentaire	:	1500 min /sem.

Date du début du projet: Immersion totale – septembre 1972.
Immersion partielle – septembre 1973, Sec. I.
Immersion partielle – septembre 1974, Sec. II.
Immersion partielle – septembre 1975, Sec. III.
Immersion partielle – septembre 1976, Sec. IV.

Nombre d'écoles impliquées dans le projet	:	3 élém., 3 sec.
Nombre total d'élèves à l'école:		
Regina Caeli	:	487
Fathers of Confederation	:	564
Kirkland	:	242
St. Thomas	:	1 855
Pierrefonds Comprehensive	:	2 134
John XXIII	:	598
Nombre d'élèves impliqués dans le projet:		
Regina Caeli	:	265 (6e élém.)
Fathers of Confederation	:	152 (6e élém.)
Kirkland	:	68 (6e élém.)
St. Thomas	:	496 (Sec. I - IV)
Pierrefonds Comprehensive	:	271 (Sec. I - III)
John XXIII	:	109 (Sec. I - III)
Niveaux touchés par le projet	:	6e élém. – Sec. I - IV
	6e élémentaire:	1500 min /sem.
	Sec. I, II :	360 min /sem.
(prog. rég.)	Sec. III, IV chaque sujet :	45 min /sem.

C. E. C. M.

Projet I: **Programme Expérimentale de 90 min de français à St. Monica Elementary – 1ère élémentaire**

Environ les 2/3 du temps consacré à l'enseignement du français, l. s. Un tiers du temps sera consacré à l'enseignement en français, d'activités musicales, manuelles et physiques.

Date du début du projet: Septembre 1976.

Nombre d'écoles impliquées dans le projet	:	1 élémentaire
Nombre total d'élèves à l'école	:	576
Nombre d'élèves impliqués dans le projet	:	27
Niveaux touchés par le projet	:	1ère élémentaire
	450 min /sem. F.	

GREENFIELD PARK

Projet I: Classes d'immersion à l'école St-Jude – maternelle et la 1 - 3e élémentaire.

En première élémentaire, l'instruction religieuse est donnée en anglais tandis que l'éducation physique est donnée dans les deux langues. Toutes les autres matières sont enseignées en français. En 2e et 3e élémentaire, l'instruction religieuse et l'anglais sont enseignés en anglais bien-sûr tandis que l'éducation physique est donnée dans les deux langues. Toutes autres matières sont dispensées en français.

Date du début du projet: Septembre 1972.

Nombre d'écoles impliquées dans le projet	:	1 élémentaire
Nombre total d'élèves à l'école	:	inconnu
Nombre total d'élèves impliqués dans le projet	:	inconnu
Niveaux touchés par le projet	:	1 - 3e élémentaire
		? min /sem.

OUTAOUAIS-HULL

Projet I: Classes d'immersion en Musique et en Education physique à St. Michael's Elementary – 1 - 7e élémentaire.

Le programme de musique est offert en français de la 1ère à la 7e élémentaire tandis que l'éducation physique est enseignée en français de la 1ère à la 6e élémentaire seulement.

Date du début du projet: Septembre 1972.

Nombre d'écoles impliquées dans le projet	:	1 élémentaire
Nombre total d'élèves à l'école	:	97
Nombre d'élèves impliqués dans le projet	:	97
Niveaux touchés par le projet	:	1 - 6e élém., 7e
Musique		30 min/d*
Educ. phys.		60 min/d

---

* "d" est le symbole du SI pour "jour".

Projet II: **Classes d'immersion à Pius XII Elementary – 1 - 6e élémentaire.**

Cours à l'étude: Concerts, Théâtre, Musique et Educ. phys.

Toutes les matières du programme régulier sont enseignées en anglais sauf la musique et l'éducation physique qui sont enseignées en français.

Date du début du projet: Educ. phys. septembre 1974-75.
Musique septembre 1975-76.

Nombre d'écoles impliquées dans le projet	:	1 élémentaire
Nombre total d'élèves à l'école	:	430 (approx.)
Nombre d'élèves impliqués dans le projet	:	400 (approx.)
Niveaux touchés par le projet	:	1 - 6e élémentaire
	Musique	30 min /sem.
	Educ. phys.	60 min /sem.

SAULT-SAINT-LOUIS

Projet I: **Programme d'immersion de français à Clement, Laurendeau Dunton, Laurier MacDonald – Maternelle, 1 - 4e élémentaire.**

Toutes les matières au niveau de la maternelle sont enseignées en français tandis qu'aux niveaux de la 1ère et 2e élémentaire, il n'y a que l'éducation physique qui fait exception à cette règle. Cependant, l'anglais ainsi que l'éducation physique sont enseignés en langue anglaise à la 3e et 4e élémentaire.

Date du début du projet: Septembre 1972.

Nombre d'écoles impliquées dans le projet	:	3 élémentaires
Nombre total d'élèves à l'école:		
Clement	:	410
Laurendeau Dunton	:	825
Laurier MacDonald	:	439
Nombre d'élèves impliqués dans le projet:		
Clement	:	113 Mat., 1 - 2 élém.
Laurendeau Dunton	:	116 Mat., 1 - 2 élém.
Laurier MacDonald	:	101 3 - 4e élém.
Niveaux touchés par le projet	:	Maternelle, 1 - 4e élém.

Maternelle	750 min /sem.	F.
1ère élém.	1250 min /sem.	- 1210 F., 40 A.
2e élém.	1250 min /sem.	- 1210 F., 40 A.
3e élém.	1400 min /sem.	- 1005 F., 395 A.
4e élém.	1500 min /sem.	- 1085 F., 495 A.

WESTERN QUEBEC REGIONAL

Projet I: **Immersion française à St. Joseph School et Philemon Wright Regional High – Sec. I, II - III.**

Cours à l'étude au niveau I: Grammaire, Français, L. S., Mathématiques, Sciences sociales, Lecture, Educ. phys., Développement personnel, (Options culturelles, Théâtre, Musique, Art).

Toutes les matières ci-haut mentionnées sont enseignées en français à raison de 200 min /sem. L'Education physique, le Développement personnel, Options culturelles, Théâtre, Musique, Art, sont enseignés en langue anglaise pendant une période de 100 min /sem.

Cours à l'étude au niveau II: Français, Mathématiques, Sciences, Histoire, Théâtre, Dactylo.,Anglais, Educ. phys., Options professionnelles.

Le Français, les Mathématiques et les Sciences sont enseignés en français pendant 225 min /sem. tandis que l'Histoire, le Théâtre, et la Dactylographie sont enseignés pendant 135 min /sem. Les 3 seules matières à être dispensées en langue anglaise sont: l'Anglais, l'Educ. phys. et Options professionnelles pour une période de 225 min /sem., 90 min /sem., 225 min /sem. respectivement.

Cours à l'étude au niveau III: Français, Mathématiques, Sciences, Histoire, Anglais, Education physique, 2 options.

L'Anglais, l'Education physique et les 2 options sont enseignés en anglais pendant une période de 225 min /sem., 90 min /sem., 450 min /sem. respectivement. Les autres sujets mentionnés sont dispensés en français à 225 min /sem. et 135 min / sem.

Date du début du projet: Septembre 1976.

Nombre d'écoles impliquées dans le projet	:	2 secondaires
Nombre total d'élèves à l'école:		
St. Joseph	:	310
Philemon Wright	:	1 460
Nombre d'élèves impliqués dans le projet:		
St. Joseph	:	105
Philemon Wright	:	104
Niveaux touchés par le projet:		
St. Joseph	:	Sec. I
Philemon Wright	:	Sec. II - III
Sec. I	900 min /sem. F., 300 A.	
Sec. II	1080 min /sem. F., 540 A.	
Sec. III	810 min /sem. F., 765 A.	

Québec, le 4 mars 1977

Nombre de programmes d'immersion autorisés en 1976-77 suivant l'année du début et la durée du programme.

Année du début \ Début	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	6 ans	7 ans	Total
Maternelle		1			1		2	4
1ère année	1		1	1		2	1	6
2e année								–
3e année								–
4e année			1					1
5e année		1						1
6e année	1							1
6e année –	2							2
Sec. I	3	2	2					7
Sec. II				1				1
Sec. III								–
Total	7	4	4	2	1	2	3	23

Achevé d'imprimer à
Québec en décembre 1977, sur
les presses du service de la Reprographie
du Bureau de l'Éditeur officiel
du Québec.

L'ÉDITEUR OFFICIEL DU QUÉBEC
SERVICE DE LA REPROGRAPHIE
Décembre 1977